NOS INSTITUTIONS—NOTRE LANGUE—NOS LOIS

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

80e ANNEE No. 1 — LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE — VENDREDI, 4 MARS 1932

Un double imbroglio

AU CONSEIL DE VILLE.— AUTOUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.— ON REFUSE L'OCTROI DE $6.500.— OU L'ON ATTAQUE LE REGLEMENT NO. 405.— L'ETRANGE AVENTURE DE M. J.-B. GERVAIS.

Le conseil de Saint-Hyacinthe s'est vu en face d'un double imbroglio, à sa séance de mercredi soir. L'échevin Payan, président du comité de l'Aqueduc, a été incapable de présenter son budget pour l'exercice 1932, et le conseil, dans son ensemble, se demande comment sortir de l'impasse créée par de nouvelles difficultés autour de la taxe d'eau.

• • •

Il y a d'abord l'affaire de la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe. L'échevin Payan propose que la Chambre de Commerce, cette année encore, soit nommée agent industriel de la ville. Il suggère qu'une somme de $6.500., prise à même les revenus de l'Aqueduc, son département, soit accordée à la Chambre pour son travail de développement industriel et de publicité. L'échevin Sylvestre propose d'abord de renvoyer la question à plus tard, mais l'échevin Payan demande qu'on en finisse avec cette affaire. On vote et la double proposition de M. Payan est rejetée. Dans les circonstances, le budget de l'Aqueduc ne peut être présenté.

La situation est encore plus compliquée qu'il ne paraît. Pour la comprendre tout à fait, il faut revenir en arrière quelque peu.

Il y a environ un an ,tous les échevins moins un étant alors du même avis, la Chambre de Commerce avait été nommée agent industriel avec octroi ou salaire de $8.000. Cet argent fut employé à l'achat de terrains, donnés par la suite à une manufacture qui désirait s'établir à Saint-Hyacinthe. Comme le coût total des déboursés s'élevait à quelque $14.500, les membres de la Chambre, dont deux échevins, signèrent un billet conjoint de $6.500. et obtinrent cette somme d'une banque locale. Si nous comprenons bien, il s'agirait aujourd'hui de rembourser cette somme. Mais le conseil, inspiré on ne sait où, refuse cette année d'accorder de l'argent à la Chambre et du fait paralyse ses activités, en même temps qu'il ennuie une quarantaine de citoyens, endosseurs du billet de $6.500.

Les échevins Picard et Sylvestre, tous deux endosseurs, ne votèrent pas sur la proposition Payan. Seul l'échevin Mongeau appuya M. Payan. Tous les autres, y compris l'échevin Saint-Germain, qui s'opposa toujours aux allocations ou octrois du genre discuté, votèrent contre l'échevin Payan.

En face de tels faits, on se demande donc ce qui arrivera? Pour l'heure, l'échevin Payan n'a pas présenté le budget de l'Aqueduc, vu que toute cette affaire relève de son département.

Jusqu'à nouvel ordre, les endosseurs du billet de $6.500. paraissent personnellement responsables de ce montant. Cela semble absolument injuste, a dit l'échevin Picard, vu que l'argent dépensé le fut dans le but de servir toute la population de Saint-Hyacinthe. Par les procédés que l'on sait, la Chambre de Commerce amena ici une industrie considérable, qui occupe actuellement une cinquantaine de personnes et paye à la ville quelque $1.200. de taxes annuelles.

Pour le moment, on marque le pas, sans savoir de quel côté se tourner.

• • •

Il y a aussi l'imbroglio de la taxe d'eau. Il y a environ un an, le conseil adopta un nouveau règlement, en vertu duquel une remise de 10 pour cent serait faite à ceux des contribuables qui paieraient leur taxe d'eau dans un délai donné. Ce règlement eut d'excellents résultats, car la taxe s'est payée régulièrement, dans une proportion de 85 pour cent.

Aujourd'hui, un citoyen attaque le règlement, qui porte le no. 405. Il prétend que ce règlement est illégal et il prend des procédures par le ministère de MM. Phaneuf et Poupart, avocats de Montréal. Ce règlement 405, dit-il dans son action, accorde l'équivalent d'une remise de taxes aux citoyens, et la charte de la cité défend les remises de ce genre. Ce règlement est donc contraire à l'esprit de la loi, et M. Jean-Baptiste Gervais, contribuable de cette ville, demande la cassation et l'annulation du dit règlement 405.

Ici encore, les choses se compliquent rapidement. Sur question de l'échevin Payan, père du règlement 405, on apprend la situation détaillée de M. Jean-Baptiste Gervais, au point de vue taxes. Il appert, d'après le secrétaire-trésorier de la ville, que M. Gervais doit les arrérages suivants: taxes foncières, $152.00; taxes scolaires, $58. Mais, demande M. Payan, que doit en taxes d'eau M. Gervais? Rien, répond le secrétaire-trésorier. La situation est du plus haut comique. Là où M. Gervais peut toucher une remise de 10 pour cent, il paye ses taxes. Là où il ne touche aucune remise, il ne les paye pas. Et c'est ce M. Gervais qui part aujourd'hui en campagne contre un règlement dont il a bénéficié, et dont il s'est empressé de se prévaloir. C'est à n'y rien comprendre.

Ce n'est pas encore tout. L'échevin Saint-Germain, président du comité des Finances, notaire de son état, a son mot à dire. Il se demande, lui, quelle mouche a pu piquer M. Gervais? D'après l'article 364 de la charte de la cité, tout citoyen peut attaquer un règlement municipal qui lui paraît illégal ou *ultra vires*. D'autre part, l'article 375 de la même charte dit que le droit d'attaquer un règlement se prescrit par 30 jours à dater de son entrée en vigueur. Or, le règlement 405, aujourd'hui attaqué par M. Gervais, date de quelque onze mois. Bien plus, le règlement a été soumis au lieutenant-gouverneur en conseil, qui n'a pas jugé à propos, dans le temps, de le désapprouver. Que penser de tout cela? Le conseil est embarrassé, et décide de tout soumettre aux avocats de la ville. On avisera plus tard.

Harry BERNARD

ST-CÉSAIRE

—Deux alarmes furent sonnées durant ces derniers jours pour des commencements d'incendie: un feu de cheminée chez M. J. Forget, au moulin à scie, chez Ducharme et fils, et une explosion chez le tailleur J. Gélineau, ce dernier s'est infligé d'assez graves brulures, on a dû le transporter à l'Hôpital de St-Hyacinthe.

—A l'occasion de la mi-carême une partie de cartes sera donnée jeudi soir, 3 mars, par les Chevaliers de Colomb, dans la salle des Forestiers Catholiques. Des prix nombreux et magnifiques seront attribués aux gagnants. Un programme artistique suivra la séance du jeu de cartes.

L'actualité

Les "quêteux"

par CER

Nous avons aujourd'hui les chômeurs; il y avait autrefois la confrérie des quêteux ambulants qui exerçaient leurs activités à travers la province, surtout de mai à novembre. Depuis la guerre, l'espèce semblait en avoir disparu ou s'être enrichie. Dans mon enfance, il y a une trentaine d'années, déjà! le quêteux était un personnage de la vie rurale. Il ne se passait de jour sans que l'un d'eux ne fasse sa visite au village et dans les rangs. Y avait-il entente? Je ne sais, mais ils nous arrivaient l'un après l'autre. C'était le bon temps où la compétition ne semblait exister nulle part.

Il y avait les bons quêteux qui n'avaient pas de peine à exciter la pitié des braves gens. A ceux-là les portes étaient grandes ouvertes et ils s'en retournaient le soir ou le lendemain matin la besace agréablement arrondie et la poche pleine de gros sous. Ils avaient leurs maisons de prédilection où ils étaient assurés d'un abondant repas, sans être harcelés de remarques, de questions et de conseils indiscrets. Dans plusieurs demeures rurales, il y avait même la "chambre des quêteux". C'était leur hôtellerie, sommairement meublée, mais hospitalière et accueillante

Mais dans la confrérie des quêteux ambulants (la C.Q.A., dirait-on aujourd'hui) il se trouvait maints sujets dont les méthodes d'affaires étaient un peu brusques et par trop intimes. Bruyants, grossiers, exigeants, quand la femme était seule, plus accommodants s'il y avait une silhouette masculine à l'horizon. Souvent on leur fermait avec circonspection la porte au nez. Et bien l'on faisait.

On ne m'en voudra pas si j'évoque le souvenir d'une quêteuse sans gêne et mesurant au moins sept pieds et qui, deux fois l'an, faisait la tournée de la paroisse. Elle était détestée et franchement redoutée des femmes, des enfants, et, n'en déplaise à mon sexe, de plusieurs hommes. Elle parlait haut, critiquait la cuisine et engueulait un peu tout le monde. Une après-midi, nous nous trouvions chez grand'mère, mon frère et moi-même, lui treize ans, moi onze, lorsque la gueuse s'introduit et réclame à dîner. Grand'mère l'installe à un coin de la table, lui apporte du buffet quantité de vivres, prend la théière sur le poêle encore tiède et lui verse une tasse de bon thé. La grande Ringuette (c'était son nom) boit une gorgée, fait la grimace: "C'est de la vraie eau de vaisselle, ça, la vieille!" prononce-t-elle, et, d'un geste rapide, lance le contenu de la tasse par la fenêtre, en éclaboussant mon frère. Celui-ci, offusqué, crie à grand'mère: "Jetez-moi donc ça à la porte cet agrès-là." Mais la diablesse était déjà debout et avant que le protestataire ait pu se garer ou déguerpir, elle lui logeait dans le bas de la personnalité, à l'endroit classique, un formidable coup de pied, tandis que guidé par un instinct sauveur, j'escaladais l'escalier en trombe et sans intervenir. Cette fois-là, grand'mère dut avoir recours à son tisonnier pour faire évaquer sa cuisine. Mon frère cependant, un peu mortifié par l'affront, eut vite fait d'ameuter le voisinage et de mobiliser un contingent de gâmins délurés qui firent cortège à la grande Ringuette à travers le village et la reconduisirent jusqu'au ruisseau, avec accompagnements de cailloux, de mottes de terre et autres projectiles. L'année suivante la coupable ne revint pas. Mes amis, quelle suffragette ou féministe redoutable eût été de nos jours cette longue et dangereuse quêteuse du temps jadis!

Un autre souvenir, même si la chose ne vous intéresse pas: ce sont de fragments de la petite

(*Suite en dernière page*)

Doyen de la presse française au pays

Avec le présent numéro, le *Courrier de Saint-Hyacinthe* entre dans sa 80ème année d'existence. Il fut fondé au début de mars, 1853. Il est le doyen de la presse française au Canada.

Dans le passé

par G. P. A.

Le 7 janvier 1853, *Alphrède* vint avec son père Augustin Rivard Dufresne, de St-Aimé à St-Hyacinthe, pour faire contrat de mariage avec Joseph Chapdelaine-Larivière, de la Présentation, stipulant pour sa fille mineure Marie Cloustine. Le jeune couple fut établi dans le rang St-Yaras, sur une petite terre de 2 x 20 arpents qu'ils durent cultiver à moitié durant trois ans, n'empêche que là-dessus ils surent amasser suffisamment pour assurer leur existence. Ils s'en allèrent plus tard chez le frère curé à St-Armand où, sans autre salaire que leur nourriture, ils travaillèrent pour lui, pour l'église et pour les écoles de cette paroisse commençante. J'en appelle au témoignage des curés du temps dans le sud de notre diocèse et dans le nord du Vermont. Honneur au mérite! Ils reposent tous deux côte à côte dans le cimetière de St-Aimé.

Le 18 février 1854, Antoine Léon Picard s'engagea pour 5 ans comme clerc, au notaire Charles Dessureaux.

C'est en 1854 que le notaire Gauthier se transporta de Saint-Hyacinthe à St-Pie. Par l'entremise d'un notaire Biron, le 11 mai 1851, A. Gauthier avait reçu pour sa femme la somme de 587 livres 15 sols donnée par son père Pierre Fauteux de St-Cuthbert et le 14 mars 1855, Eloise Fauteux reconnut avoir reçu de son mari la somme susdite.

Voici un acte où il est question d'Euclide Roy, marchand à St-Pie; c'est une obligation de 938 livres 16 sols consentie par Céleste Blain, veuve d'Augustin Fontaine. Isaie Maheux avait été invité, attiré des Etats-Unis pour travailler chez Ornan Stimpson, commerçant, propriétaire de moulin, manufacture et fonderie à la rivière Mawcook, sur le IIIe rang de Milton, et parce qu'on ne lui procure point un travail constant, il se crut en droit de réclamer des dommages par protêt du 2 décembre.

Au 6 janvier 1856 remonte le contrat de mariage de Chs Bélanger avec Angèle Adam, veuve de Stanislas Lussier, Charles fut établi à côté de son père, sur une terre de 2 x 30 arpents allant de la rivière aux terres du rang d'Espérance, touchant au nord-ouest Antoine Bélanger et au sud est Louis Bélanger. La veuve Lussier elle-même demeurait dans le voisinage rapproché, occupant une terre de 2 x 30 entre Magloire Bélanger au sud-est et Antoine Delorme au nord-est.

Le 9 avril Frs Parent, J.-Bte Beaulieu, Noël Malo, Eloi Bousquet, Antoine Champigny, Julien Monet, Frs Lafrance, Joseph Terrien, Joseph Messier, Norbert Brunelle et Olivier Patenaude firent rédiger par le notaire Tétu un acte par lequel ils s'opposaient à l'érection civile de la paroisse de Ste-Cécile de Milton, créée par décret canonique du 12 février précédent, parce que dans ce décret avaient été enclavés les 12 derniers nos des X et XIe rangs du township de Granby, contrairement à la volonté de la majorité des francs tenanciers et ils chargeaient l'avocat Edouard de Boucherville de St-Hyacinthe, de soutenir leur cause devant les commissaires civils, mais ces démarches n'eurent aucun résultat, comme on le voit dans la proclamation émanée le 11 juillet suivant.

G.P.A.

Le coin pédagogique

L'Enfant artiste

par J.-E. Paquin

Titre bien prétentieux, dira-t-on, épithète disproportionnée accoulée au mot enfant. Aussi bien n'avons-nous pas la prétention d'avancer que tous les enfants sont des artistes en herbe, ni que nos écoles possèdent des artistes enfants, quoiqu'on en ait vu.

Qu'on ne s'y trompe pas, nous voulons simplement nous demander si l'art doit avoir sa place à l'école primaire, si la masse des enfants est capable de recevoir un commencement d'éducation esthétique et comment nous ferons cette éducation.

Pourquoi s'occuper d'art à l'école primaire? Bagage inutile, pédantisme! Nos programmes déjà si chargés, crie-t-on souvent sans raison plausible, n'auraient-ils pas besoin d'être réduits et allégés? D'ailleurs le génie ne s'enseigne pas, on ne peut le provoquer et nul, par exemple, ne s'improvise auteur:

"S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
Si son astre en naissant ne l'a formé poète".

L'art a sa place partout, répondrons-nous: dans la toilette, l'ameublement, la décoration, l'ornementation, au foyer, à l'atelier, à la chapelle; pourquoi n'aurait-il pas sa place à l'école? Pourquoi méconnaître un des plus grands instruments d'éducation qui soit, un des facteurs les plus puissants de nos industries nationales, et par-dessus tout un délassement et une source de plaisirs des plus délicats? Le droit à la beauté, aux jouissances intimes que donne l'art doit être à la portée de tous.

Laissant toute technique de côté, et sans rien ajouter aux matières inscrites au programme, on peut cultiver le sens esthétique des enfants en les plaçant dans un milieu favorable, en choisissant parmi les exercices scolaires ceux qui se prêtent le mieux à cette culture. C'est un préjugé de croire que l'art est le partage d'une élite, et partant, ne peut être goûté que par les professionnels; il semble plutôt que si peu d'enfants sont appelés à produire des oeuvres d'art, tous peuvent avoir à les juger et à les apprécier.

L'opportunité de l'éducation artistique est incontestable: si l'école ne forme pas d'élèves des Beaux-Arts, elle peut préparer des vocations en les plaçant dans un milieu favorable à leur éclosion, en leur révélant l'art. Enfin elle élève sûrement les futurs artisans et ouvriers qui assureront la suprématie canadienne-française dans les arts industriels. Pourquoi, même à l'étranger, la facture canadienne-française ne pourrait-elle pas être préférée? que les étalages, les expositions, "la montre" soient confiés aux nôtres, que nos modes soient réputées pour leur cachet et leur distinction, pourquoi pas? Nos enfants, garçons et filles, pourront acquérir tout cela si ils en ont reçu quelques éléments de formation à l'école. Comme le fait très justement observer M. Gonyha dans son ouvrage "L'art à l'école": "Le futur artisan a besoin d'imprégner sa mémoire de belles choses dès son jeune âge. Les souvenirs guideront sa main plus tard, à travers ses propres conceptions. Le but de l'école n'est pas de former des peintres, des ornemanistes, mais de préparer de bons ouvriers et des hommes de goût. Pour cela, il faut compter sur la leçon de choses, sur l'atmosphère esthétique".

(*à suivre*)

Prof. J.-E. Paquin

———:-o-:———

—Il paraît que les victimes de la mère Hanau ont des figures de sauvages.

—Oh! des figures de sauvages. Et pourquoi ça?

—Parce que toutes elles ont l'*Hanau* dans le nez!

LES LIVRES NOUVEAUX

L'Enseignement français au Canada, Tome I:— Dans le Québec, par l'abbé Lionel Groulx.

Cet ouvrage, si impatiemment attendu, vient enfin de paraître aux *Editions Albert Lévesque*. C'est l'étude la plus complète consacrée à l'enseignement français dans la Province de Québec, depuis les débuts de la colonie jusqu'à nos jours. Dans un deuxième tome, l'auteur étudiera l'enseignement français dans les autres provinces du Canada.

La question de l'enseignement dans la province n'a peut-être jamais été plus discutée que de nos jours. D'aucuns proposent des réformes depuis l'école primaire jusqu'à l'Université. M. l'abbé Groulx apporte lui aussi son point de vue, mais après avoir exposé, dans ses détails, les difficultés de l'enseignement sous le régime français et les efforts constants tentés par les gouvernants et les religieux pour développer l'école au sein de la classe populaire et pour soutenir la lutte contre l'élément fanatique anglais. Cette synthèse de l'histoire, si elle ne résout pas la question de l'enseignement moderne, contribue amplement à l'éclairer et devrait servir à l'inspirer, sinon à l'orienter.

"L'Enseignemnet français au Canada" est divisé en huit chapitres, dont le premier est consacré au régime français; les six chapitres suivants indiquent l'évolution de l'enseignement sous le régime anglais et le dernier, ses développements depuis la Confédération jusqu'à nos jours. L'époque de 1789 à 1840 a été l'objet d'une attention particulière et le jugement de l'éminent historien sur cette époque, la plus importante de notre histoire en ce qui concerne l'éducation, sera sans doute définitif.

"L'Enseignement français au Canada", volume de 350 pages, est en vente, au prix de $1.50 net l'unité, chez l'éditeur, à la librairie d'Action Canadienne-française Ltée, 1735 rue Saint-Denis, Montréal, et dans toutes les librairies bien assorties.

Sur le ranch de Constantin-Weyer, par Donatien Frémont.

Sans chercher à rabaisser le talent d'écrivain de M. Constantin-Weyer, le romancier français bien connu, notre confrère D. Frémont, de la *Liberté*, de Winnipeg, ridiculise la légende créée autour de son nom et expose ce que fut en réalité son séjour de dix ans dans l'Ouest. Il dénonce aussi le rôle fantaisiste ou odieux prêté à des personnages historiques comme Louis Riel, Mgr Provencher, Mgr Taché, le Père Ritchot, etc.

"Sur le Ranch de Constantin-Weyer" se vend 35 sous au comptoir et 40s. par la poste, *La Liberté*, Winnipeg.

La Restauration de l'ordre social, par le R.P. J.-P. Archambault.

Le R. P. Archambault, travailleur infatigable dont on peut se demander, où il prend le temps de faire tant et de si bonnes choses, vient de mettre en librairie une plaquette: "La restauration de l'ordre social d'après les encycliques Rerum novarum et Quadragesimo anno".

Ceux qui n'ont pas le loisir de relire et d'étudier ces deux pièces remarquables peuvent s'en faire une juste idée par la lecture du travail du R. P. Archambault. Et se faire une juste idée des moyens à prendre pour restaurer l'ordre social est chose plus importante que jamais, puisque la société est aujourd'hui la victime de toutes les erreurs commises par ceux qui prétendaient gouverner, et vivre en ignorant le Décalogue.

Léon XIII a bien vu le mal lorsqu'il a écrit: "Il importe au salut public et privé que l'ordre

(*suite en dernière page*)

Rév. Louis N. Raymond

— POUR LES DAMES —

BEAU CAVALIER

Beau cavalier dont le front brille,
Dont le rire clair éparpille
Dans le soir ses joyeux grelots,
Dont l'audace emplit la prunelle,
Sur deux vieux genoux monte en selle,
P'tit galop! P'tit galop! P'tit galop!

Vivre le bonheur qui t'enivre.
Les jours qu'en ce monde il faut vivre
Ne sont pas tous tant rigolos.
Espoirs sans but, tristesses vaines,
Chevauchent les ombres humaines,
P'tit galop! Grand galop! P'tit galop!

Les arbres, au printemps, fleurissent,
A l'automne, les fruits mûrissent.
L'âme ainsi. Chaque âge a son lot.
Tic-tac fait l'horloge à voix basse,
Tic-tac, tic-tac, et le temps passe,
Grand galop, grand galop, grand galop!

Lionel LEVEILLE

Les trois dos ...

6 heures du soir...

La nuit tombe dans le brouillard... un brouillard d'hiver qui étend sur la ville son voile funèbre.

Je reviens chez moi, après une journée lourde.

Et voici que, dans le désert du boulevard Malesherbes, j'aperçois écroulées sur un banc, trois masses grises, des masses de couleurs différentes, et pourtant de la même couleur... tout a été unifié par la même misère.

Je m'approche: ces trois masses, ce sont trois dos d'hommes, sur lesquels il y a trois sacs de toile, liés avec une ficelle, et contenant probablement tout ce que ces pauvres gens possèdent sur la terre... peut-être une culotte... des souliers, une chemise..?

Ils se sont serrés là les uns contre les autres, pour avoir moins froid dans tout ce brouillard.

• • •

Alors, je fais le tour du banc pour apercevoir les têtes de ces dos.

Et je vois trois figures terreuses... des yeux qui interrogent.. des mains qui esquissent un geste inhabituel de mendicité...: des bouches qui ont faim.

Ce sont mes frères en humanité... presque sûrement aussi en chrétienté. Je parle avec eux:

—De quel pays vous êtes?

—Moi, je suis de la banlieue de Nantes... me répond le premier.

—Et vous faisiez quoi?

—J'étais chez un maraîcher pour des primeurs. Seulement, je ne gagnais pas assez!.. Alors, un camarade m'a fait venir à Paris dans son usine...

—Et alors..?

—L'usine a fermé... Et je suis sur le pavé...!

• • •

—Et vous..? dis-je à celui du milieu.

Il leva une pauvre tête, pas méchante:

—Moi, je suis de l'Aisne...

—Ah... je connais... De quel côté...?

—Du côté de Soissons.. dans une grande ferme où l'on fait des betteraves et du blé.

—Pourquoi avez-vous quitté?

—C'était dur!.. Fallait se lever à 4 heures pour faire manger les boeufs... Et puis, dans les champs, toute la journée.... Pas drôle!

—Vous étiez nourri?

—Oui... et logé... Le patron nous labourait même un champ, où l'on avait son jardin...

—Bien payé?...

—Trente francs par jour.

—Pourquoi êtes-vous parti?

—Un camarade qui m'a dit comme ça: "Trente francs par jour..? T'es pas fou!..... Viens donc à mon usine.... t'en auras soixante!.. Et tu seras au chaud! Et puis, tu sais.. on ne s'en fait pas!.."

—Alors...?

—Eh bien, ça m'a tenté.. Au début, tout a bien marché.. Seulement, voilà!.. L'usine.. elle a fermé...

—Pas d'économies?

—Oh... impossible!.. avec la chambre d'hôtel, les tournées... le restaurant...

—Vous ne pourriez pas revenir dans cette ferme? Les travaux de printemps vont commencer.

—J'ai écrit... Mais les "Tchécos" ont pris la place... Ils sont maintenant partout... Ils ont des contrats... Rien à faire...

• • •

—Et vous...? demandai-je au troisième, un grand jeune, aux cheveux frisés, aux joues creuses, et qui toussait.

—Moi... je suis Vendéen...

—Vendéen!.. Ah, je connais aussi. De quel endroit..?

—Pas loin de Sainte-Pazanne.

—Je vois très bien.. une belle église!

—J'exploitais, avec mon frère, quelques hectares... Nous avions même une vigne...: des bêtes en pâture.

—Et alors?

—Seulement.... je vas vous dire.. la terre, c'est très joli, mais c'est pas régulier... c'est jamais sûr!

—Vous aviez pourtant toujours des pommes de terre?

—Ca oui... des patates, on en avait tant qu'on voulait!.. Seulement, on ne peut pas vivre rien qu'avec des pommes de terre..

• • •

Il y eut un silence. C'est moi qui le rompis:

—Je me figure que du lait.... des oeufs... des poules... des lapins..?

—Oui... y avait ça aussi! Seulement, je vas encore vous dire.. je m'ennuyais.. Je voulais un gain fixe à la fin de chaque mois. Et puis, je suis jeune!.. Paris.. C'est chic, Paris!.. Seulement, il faut voir de l'argent. Bref, un camarade m'a écrit qu'il était dans une usine d'autos.. qu'il y avait une place à prendre.. qu'il fallait sauter dessus, tout de suite! Mille francs par mois pour commencer.. Que.. voulez-vous.... j'ai sauté dessus!...

—Et aujourd'hui..? continuai-je.

—On en a débanché trois cents les derniers arrivés... J'étais de ceux-là... j'ai rien à dire!

—Et pas d'argent de côté?

—Bien difficile!.. Il a fallu m'équiper.. D'abord, à Paris, il faut toujours avoir le porte-monnaie à la main.. Et puis, j'ai pris un sale rhume!.. Tenez..? Il fait froid..? Eh bien, je suis tout en nage.. Ah.. bah.. ça passera!..

—Votre frère ne vous reprendrait pas..?

—Il s'est arrangé autrement.. Il lui fallait quelqu'un. Oh! je suis maintenant à Paris pour toujours...

Et il se mit à tousser, d'une toux qui lui déchirait la poitrine.

Intérieurement, je répétais sa phrase: "Je suis à Paris pour toujours.."

Pauvre gosse!.. C'était plus vrai encore qu'il ne le pensait!

• • •

J'ai fouillé dans mes poches..

Je leur ai donné de quoi faire un bon repas chaud.

J'ai voulu, à tout hasard, prendre leurs adresses.. Lesquelles? Ils n'ont plus ni feu ni lieu... Les bêtes féroces ont une tanière, mais elles ne la quittent jamais..

Eux, ils avaient la terre.

Et ils l'ont quittée.

• • •

Et je les ai vus repartir..

Les trois dos moutonnaient grisailleusement dans la nuit..

Ce soir, ils vont manger...

Mais où coucheront-ils..?

Et demain...?

Pierre L'ERMITE

—:-o-:—

LE FLÉAU

Avant de se vouer aux lettres, Arthur Schnitzler, le grand écrivain et dramaturge autrichien qui vient de mourir, avait fait des études de médecine et avait même pris ses inscriptions à la Faculté de Vienne. De cette époque date la petite anecdote suivante:

Un des professeurs, connu pour l'ennui irrésistible que dégageait son cours, demanda à ses élèves, au début d'une leçon qu'il comptait consacrer à la tuberculose:

—Quelle est la maladie qui nous affecte le plus et qui nous menace le plus?

Sur quoi, du fond de l'auditoire, une voix (celle de Schnitzler):

—La maladie du sommeil, monsieur!

Il paraît que le professeur ne pardonna jamais. Et peut-être est-ce sa rancune qui décida Schnitzler à se détourner de la médecine. Sait-on jamais?

—:-o-:—

La bonne cuisine

Potage aux choux

Composition:— Lard, choux, navets, carottes, poireaux et saucisson.

Préparation:— Mettez de l'eau et un morceau de lard dans une marmite, laissez écumer, ajouter ensuite des légumes: choux, navets, carottes, poireaux comme pour un pot-au-feu ordinaire, et un saucisson, si vous voulez; laissez cuire pendant environ deux heures et demie, suivant la vivacité du feu; trempez sur du pain coupé en tranches et servez.

Le lard et le cervelet se servent à part après le potage.

Potage aux herbes

Composition:— Beurre, oseille, poireau, cerfeuil, laitue, jaunes d'oeufs, crème douce et sel.

Préparation:— Mettez dans une casserole un bon morceau de beurre; ajoutez oseille, poireau, cerfeuil, laitue, etc. Quand le tout est bien fondu et bien cuit, versez de l'eau desssus en quantité suffisante; salez; faites jeter quelques bouillons; liez avec les jaunes d'oeufs et un peu de crème douce, si vous en avez et versez sur le pain.

COURRIER GRAPHOLOGIQUE

De tous temps, l'humanité crédule a demandé aux sciences leur appui, dans la recherche de la VERITE. Connaître ses moyens d'action en connaissant les moindres tendances, bonnes ou mauvaises, et les plus petites affinités de son caractère, voilà ce qui fait partie de la "recherche de la VERITE."

Mesdames, messieurs, par votre écriture, au moyen de la science de la graphologie, JEANNE vous dira votre caractère.

Conditions: trois ou quatre pages d'écriture courante, sur papier non réglé, composition personnelle, non recopiée. La lettre écrite simplement est le meilleur spécimen. 25 sous pour chaque étude. Adressez: Jeanne, le *Courrier de St-Hyacinthe*, St-Hyacinthe, P.Q.

MARGO:— Je vous félicite de vous être si bien soumise aux conditions demandées dans l'annonce du courrier de graphologie. Vos trois pages de lettre m'ont procuré une étude plaisante et des plus intéressantes.

Vous avez un graphisme très jeune. Il semble que Margo soit une *petite Margo* ou, du moins, une *moyenne Margo*, encore à l'état de croissance et dont le caractère est susceptible de changer en vieillissant.

Petite Margo possède un très bon caractère, un des meilleurs rencontrés en ma carrière de graphologue. Je lui fais ce compliment sans défiance, parce que je sais qu'elle n'en tirera pas orgueil. Il y a bien quelques petits défauts — Margo ne serait pas de nature humaine si elle n'en avait aucun;— Ils sont dus surtout à la faiblesse de sa volonté. Mais, Margo est très constante dans ses efforts vers le bien, le beau, le devoir et c'est ce qui vient à point remplacer ce que la faiblesse physique, l'inconstance et un peu de non-chalence et de mollesse enlèvent de virilité à cette volonté.

Ma correspondante est très enthousiaste, d'un enthousiasme continu, sauf les rares fois où la vie l'a cinglée un peu fort. Elle est très impressionnable, trop. Il faut se méfier des phrases ronflantes, des idées éblouissantes, la plupart du temps, creuses, vides de sens. Soufflez de temps à autres, avec Madame Raison, sur votre imagination, Margo. D'ailleurs, votre graphisme indique, que malgré vos "beaux rêves", vous suivez tranquillement le cours de votre vie, obéissant à vos supérieurs et aux conventions.

Margo est douce, affectueuse, de goûts simples. Un peu de vanité, mais à très petite dose. Elle n'est, ni orgueilleuse, ni égoïste, mais cependant, elle ne sera pas prodigue. Elle économisera sur sa générosité.

Margo a beaucoup d'amis, l'amabilité étant naturelle, chez elle. Il lui arrivera de leur faire de longues confidences d'une part et de les retirer de l'autre car, elle a, quelques fois, des crises de défiance qui doivent surprendre. La plupart du temps, elle maîtrisera son besoin d'expansion.

C'est en cultivant sa volonté que Margo réalisera ses projets d'avenir et deviendra, quelqu'un, comme elle le désire, n'est-ce pas? J'ai en cela une grande confiance car elle a un esprit d'initiative. C'est ce que lui souhaite affectueusement.

JEANNE,
graphologue

La dévotion à St-Joseph, patron de l'Eglise universelle

La petite maison de Nazareth a vu les commencements de l'Eglise universelle. Elle en a vu grandir le fondateur Jésus; elle a vu Marie former la chair et le sang qui devaient racheter le monde; elle a vu Joseph gouverner cette Eglise encore cachée, qui resplendissait déjà devant Dieu de toutes les gloires de l'avenir: gloires de baptême et de conquête, gloires du martyre, gloires de sainteté. Toutes les graces qui devaient sanctifier l'Eglise bouillonnaient déjà dans les Coeurs de Jésus et de Marie. Joseph vivait dans ce double rayonnement de grâces, enveloppé de gloire invisible, abîmé dans un profond respect pour Marie, abîmé dans l'adoration devant Jésus; il se sentait vivre en plein mystère, lui, humble charpentier. Pourtant l'humble charpentier commandait dans Nazareth; Jésus et Marie lui obéissaient.....

L'Eglise maintenant triomphe à Rome; elle triomphe au ciel. Jésus et Marie se souviennent que Joseph en a gouverné les humbles commencements. L'Eglise universelle se souvient aussi: elle invoque son saint Patron; elle sait qu'il est toujours puissant.

—:-o-:—

Anecdote... esclavagiste !

En 1848, Alexandre Dumas avait à son service un nègre du nom de Vendredi. Aux premiers jours de la Révolution, Vendredi se présente dans la chambre de son maître et dit:

—Monsieur, je ne puis plus vous servir; on vient de proclamer la liberté pour tous; je suis donc libre; je suis affranchi.

—Très bien, lui dit Dumas, va-t-en.

—Certainement, mais Monsieur me doit mes gages, et je voudrais bien qu'il me payât.

—Imbécile! lui dit Dumas, tu es affranchi, n'est-ce pas?

—Affranchi, oui, Monsieur.

—Eh bien, quand tu me portes une lettre affranchie, est-ce que je la paye?

Vendredi, atterré par cette foudroyante repartie, préféra le service de son maître à la liberté sans le sou.

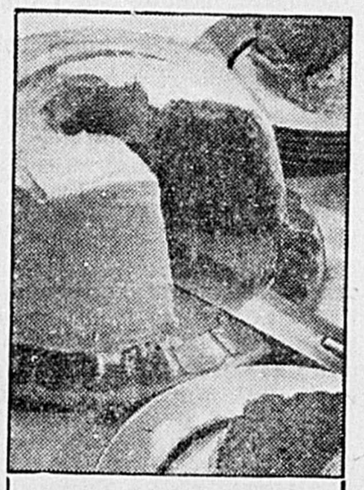

Recette de Soeur Sainte-Marie Edith pour GÂTEAU ESPAGNOL

¾ tasse shortening
1 tasse sucre
2 oeufs
1¾ tasse farine pâtisserie
3 c. à thé Poudre à Pâte "Magic"
1 c à thé cannelle
¾ tasse lait

Défaites le shortening en crème, ajoutez sucre et jaunes d'oeufs, puis battez bien. Tamisez ensemble farine, poudre à pâte et cannelle, puis ajoutez en alternant avec le lait. Incorporez ensuite les blancs d'oeufs. Faites cuire à four modéré (350° F.) durant environ 40 minutes dans un plat tubulaire graissé. Recouvrez finalement de Glaçage Mousse de Mer. (Voir la recette en page 19 du nouveau Livre de Cuisine "Magic".)

"Nous employons la Poudre à Pâte 'Magic' *exclusivement*"

***dit* Soeur Sainte-Marie Edith, *directrice de l'Ecole Ménagère de Montréal*..**

Réputée pour l'excellence de ses méthodes d'enseignement, l'Ecole Ménagère de Montréal a déjà remporté des résultats remarquables dans le domaine de l'économie domestique.

"Nous employons et recommandons la Poudre à Pâte "Magic" exclusivement", dit Soeur Sainte-Marie Edith, directrice de cette institution bien connue, "parce qu'elle est pure et ne contient aucun ingrédient nuisible. Aucune autre poudre à pâte ne répond à notre standard de qualité uniforme, de pureté et efficacité constante."

La Poudre à Pâte "Magic" est employée *exclusivement* par la majorité des diététistes et professeurs des institutions et écoles ménagères de tout le Canada.

Guidez-vous sur l'expérience de ces autorités. Employez la Poudre à Pâte "Magic" . . . elle améliorera vos meilleures recettes.

Livre de Cuisine Gratis—Quand vous cuirez à la maison, vous apprécierez la variété des délicieuses recettes contenues dans ce Livre de Cuisine "Magic". Demandez-le en écrivant à la Standard Brands Limited, Fraser Ave. & Liberty Street, Toronto, Ontario.

Fabriquée au Canada

Soulagement Rapide pour les Douleurs de Femmes

Les femmes n'ont pas besoin d'endurer des douleurs et maux de tête périodiques. Elles peuvent s'éviter ces souffrances en prenant des TABLETTES ZUTOO. Mme Allen Wright, de Fulford, qui fut soulagée en trente minutes de douleurs graves, nous écrit: "Chaque femme de ce pays devrait connaître les TABLETTES ZUTOO et le bien qu'elles leur feront." Essayez seulement ces tablettes et apprenez par vous-même avec quelle rapidité elles font cesser la douleur. 85F

Zutoo

EN VENTE PARTOUT 25c

Les patrons RAOUL VENNAT

Nous n'avons pas à recommander les patrons Raoul Vennat. Ils sont connus. Un patron Raoul Vennat paraîtra chaque semaine dans notre *Page Féminine*. On donne ses commandes au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, en faisant remise à nos bureaux. Les patrons sont expédiés dans les quelques jours qui suivent.

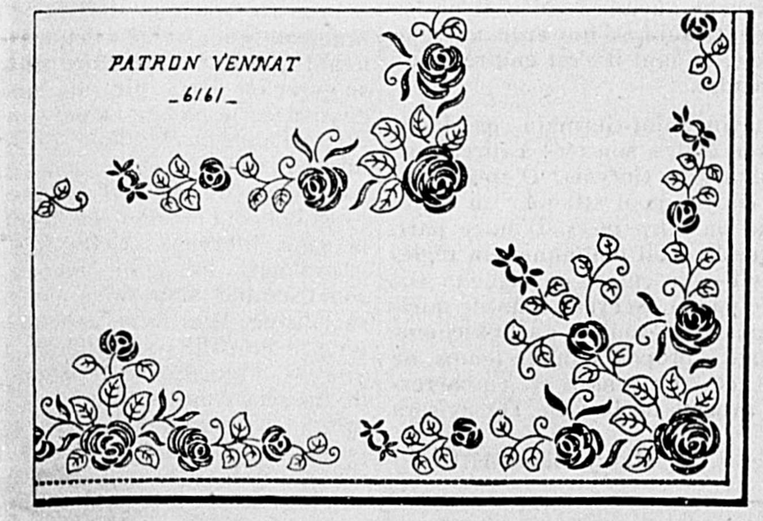

No. 6161.— Dessin très décoratif de Lourdes Roses en broderie pleine. Ce modèle est très joli soit tout en blanc sur blanc, ou écru sur toile naturelle, ou encore en différentes nuances.

Patron à tracer, 35c; perforé, 65c; au fer chaud, 4 coins et 4 côtés, 75c; centre 20c, étampée sur coton anglais blanc, 54 x 72 pcs, $1.49; 72 x 90 pcs, $2.50. Sur superbe toile naturelle, 54 x 72 pcs, $2.10; 72 x 90 pcs, $2.50. Coton M.F.A. meilleure marque française pour la broderie, $1.05.

Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musique jusqu'au 30 avril seulement, 12c au lieu de 25c par an.— Album de Layette, 15c.

Les COURRIERS

ST-PIE DE BAGOT

Le 23 février, ont eu lieu les funérailles de Mme Evariste Tétreault, décédée à l'âge de 71 ans. Le service fut chanté par son fils, le R.P. Arthème Tétrault, jésuite, assisté du R.P. Edouard Roy, S. J. comme diacre et de M. l'abbé Armand Gauthier, curé de Sawyerville comme sous-diacre. Le R.P. Arthur Tétrault, jésuite, et M. l'abbé Albert Tétrault, fils de la défunte, célébraient en même temps aux autels latéraux.

On remarquait au sanctuaire: M. le chanoine Laroche, procureur de l'Evêché de St-Hyacinthe M. le chanoine Desmarais, curé de la cathédrale, M. l'abbé Hector Morin, représentant le séminaire de St-Hyacinthe, le R.P. Edouard Roy, représentant le scolasticat des jésuites à Montréal; M. J. A. Bonin, curé de Saint-Pie, M. le curé J.B. Tétrault, M. le curé Donat Breton, Granby; MM. les abbés Emilien Ravenelle, Armand Gauthier, curé de Sawyerville; Emile Gauthier du séminaire de Sherbrooke; A. Desnoyers; Euclide Théberge, Rosario Martin, Eucher Martel, Théodore Cordeau, Léo Lanoue, Armand Saint-Pierre, Emile Saint-Pierre.

Les porteurs étaient M. le maire Arthur Tétrault, MM. Aimé Racicot, Adélard Langevin, Zéphirin Martel, Richard Morin, U. Hamel.

Conduisaient le deuil: son époux, M. Evariste Tétrault, sa fille Mlle Alice, ses trois fils: les RR. PP. Arthème et Arthur Tétrault, jésuites et l'abbé Albert, curé de Stornoway; son frère Albert Gobeil et son épouse, M. l'abbé A. Gauthier, curé de Sawyerville; Mme J. Palardy, M. Paul-Emile Dugas, Mme Adonias Gobeil, Mlle Rose-Aimée Gobeil, M. L. Bourassa et son épouse, de Montréal, M. et Mme Albert Chapdelaine de Saint-Hyacinthe, Mme Paul Tétrault et son fils Hector, de Papineauville, M. Antonio Montplaisir et son fils Jacques, de Drummondville; M. Adélard Gobeil de Sherbrooke, Mlle Florida Legault de Papineauville; Mme Adélard Gladu, de Saint-Hyacinthe; Mme Léo Grisé, de Ste-Madeleine, M. Emile Coiteux et son épouse, M. Loinel Tétrault, Mme Emery Desnoyers, de St-Damase M. et Mme Lucien Hamel, de Rougemont; M. L.M. Papineau et sa fille Rolande, M. le notaire Fortunat Noiseux, de Saint-Césaire, M. Roland Palardy et son épouse, MM. Marcel et Maurice Palardy, M. Frédéric Gauthier d'Acton Vale, M. Charles Saint-Pierre, président de l'Union St-Joseph, M. le notaire Saint-Pierre, M. le notaire Choquette, M. le Dr J.E. Proulx et M. le Dr L. Roy de Saint-Pie, Mlle Rosida Nadeau, les RR. SS. du couvent et les RR. FF. du collège avec leurs élèves; les dames de Ste-Anne de la paroisse, MM. et Mmes J. Ravenelle, Philias Beaudry, Wilfrid Beaudry, Emery Sabourin, Philippe Beauregard Victor Beauregard, François Brière, Napoléon d'Amour, Napoléon Daigneault, Joseph Desmarais, A. Donette, Charles-Emile Desnoyers, Joseph Cadieux, Joseph Cordeau, Donat Cordeau, Félix Chagnon, Zoel Chagnon, Ernest Chicoine, Emile Charbonneau, Uldéric Chaput, Hormisdas Chaput, Xavier Fontaine, M. Fréchette, F. Gaucher, W. Tétrault, Napoléon Gévry, Joseph Gévry, Johnny Gévry, Louis Gouin, Henri Gingras Fédora Lachapelle, Adélard Langevin, Sigefroid Marin, Armand Martin, Alexis Piché, Louis Plante, Herménégilde Tétrault, Elzéar Racine, Delvina Racine, Aimé Racicot, Joseph Ravenelle, Delphis Saint-Onge, J.E.W. Tétrault, Hormisdas Tétrault, Charles St-Pierre, Arthur Tétrault, Raymond Tétrault, Raymond Chagnon, Marius Lachance, Cyprien Saint-Pierre, Napoléon Marin, Osias Beaudry, Adrien Brodeur, François Saint-Pierre, Albert Labcssière Lucien Gauthier, Euclide Deragon, Osias Chagnon, Clément Blanchet, MM. Pierre Normandin, Louis Normandin, Hormisdas Beaudry, Jacob, Jacques Marion, Louis Gauthier, Clodomir Lussier, Germain St-Pierre, Damase Palardy, Louis Brodeur, Arthur Ashby, Léopold Grisé, H. Grisé, Mmes et Mlles Henri Gingras, Rodrigue Despars, Robert, Dosithée Duval, Dion, Etienne Demers, Eva Gingras, Arsilia Hamel, Irène Beauregard, Alice Gingras, Anna Champigny, Georgette Bouthillette, Zorinne Daigle, Déliose Despars, Arzélie Dauphinais, Adéline et Berthe, Alice Martel, Catherine Gauthier, Noella Grisé, Eva Dalpé, Jeanne Daignault, Gobeil, Angélina et Albina Cordeau, Isola et Anne-Marie Tétrault, Alexina Morin, Lucienne Lajoie, Simone Sansoucy, Juliette Chaput, Thérèse Marin, Laurette Poirier, Rita Gévry, Rachel Royer, Bella Ethier, Aurore Racicot, Laurette Beaudry, Eva Reneault, Aléna Beauchemin Boulay, Marie Brunel, Réséda et Dolorès Lachapelle.

Offrandes de messes: M. Evariste Tétrault, époux de la défunte; ses fils: M. l'abbé Albert Tétrault, curé de Stornoway; le R. P. Arthème Tétrault, jésuite, R. P. Arthur Tétrault, jésuite; sa fille: Mlle Alice Tétrault; M. et Mme Adélard Gobeil de Sherbrooke; M. l'abbé Anatole Ecrément, curé de Saint-Maxime, St-Lambert; Mme Joseph Palardy de Montréal; M. W.C. Whissell de Montréal; la famille Alphonse Legendre de Stornoway; la famille J.A. Talbot, Stornoway; Laura Pelletier, Stornoway, Mlle Lucie Champoux, Québec; M. l'abbé Emile Gauthier, séminaire de Sherbrooke; M. l'abbé Armand Gauthier, curé de Sawyerville; M. l'abbé Albert Gravel, curé de Sringhill; M. l'abbé Emilien Chagnon, vicaire à la cathédrale de Saint-Hyacinthe; M. l'abbé Maurice O'Bready, séminaire de Sherbrooke; M. et Mme Roland Palardy, Saint-Pie; Tertiaires de Saint-François, Saint-Pie; M. et Mme Georges Nadeau, Montréal; Mme Alexis Blanchet; Saint-Hyacinthe M. et Mme Albert Chapdelaine, Saint-Hyacinthe; Mme Paul Tétrault, Papineauville, M. Hector Tétrault, Papineauville; la famille Alphonse Legendre, Stornoway; M. l'abbé Léonard Saint-Laurent, séminaire de Sherbrooke, M. l'abbé Origène Vel ,évêché de Sherbrooke; Mlle Laura Boisvert, Sherbrooke; M. l'abbé Gaston Allard, séminaire de Sherbrooke; Mlle Marie-Louise Huard Sherbrooke; M. l'abbé Emile Caron, séminaire de Sherbrooke; R. P. Joseph-Papin Archambault, S. J., R.P. Elphège Brouillet, S.J., Mlle Stella Tétrault, Papineauville; Mlle Germaine Whissell, Papineauville; famille Adonias Gobeil, Montréal; M. l'abbé Ira Bourassa, évêché de Sherbrooke; M. l'abbé René Favreau, séminaire de Sherbrooke; Mme Victor Benoît, Sawyerville; M. l'abbé A. Deslandes, séminaire de Sherbrooke; Mlle Jeanne d'Amour, de Papineauville; RR. PP. Théologiens de l'Immaculée-Conception Montréal; famille S.C. Beaupré, Windsor Mills, M. et Mme Georges E. Bélisle, Sherbrooke; famille L.M. Papineau, St-Césaire; Mme Emery Desnoyers, St-Damase, M. Zéphirin Martel, Saint-Pie.

Bouquets spirituels: RR. PP. Théologiens du scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal, RR. PP. Philosophes du scolasticat de l'Immaculée-Conception; Montréal; RR. SS. de la Présentation de Marie, St-Hyacinthe RR. SS. du couvent de St-Pie; RR. SS. du Précieux-Sang, Saint-Hyacinthe; RR. Soeurs Grises de la Croix, Papineauville; R. Sr M.-Gonzague, Présentation de Marie de St-Hyacinthe; R. Sr Jeanne de Marie, Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe; famille X. Dugas, de Verdun; famille L.M. Papineau, St-Césaire; famille Adrien Gobeil Montréal; famille Philippe Beauregard, St-Pie; famille A. Langevin, St-Pie; Mme J. Boisvert, de Sawyerville; Mlles Reine et Laurence Comeau; M. et Mme Y.A. Yergeau, Upton; famille Félix Vallée, Stornoway; Mlle Noella Grisé, St-Pie, famille Prosper Brillon, St-Pie, famille Raymond Tétrault, St-Pie, Mme et Mlle E. Gingras, St-Pie.

Télégrammes: M. l'abbé Armand Malouin, curé de Ham-Sud M. E.J. Gobeil, assistant-directeur du service de la police de Montréal; personnel de la Providence Ste-Geneviève, Montréal; M. et Mme Arthur Lajoie, Montréal; M. le notaire Robert Bachand, député, Waterloo; famille Cyrille Bourque, Stornoway; Dr Armand Trudeau, Sherbrooke.

Sympathie: Son Excellence Mgr Aldée Desmarais, évêque auxiliaire de St-Hyacinthe; Mgr Emile Vincent, vicaire général de l'évêché de Sherbrooke; M. l'abbé J.A. Bonin, curé de St-Pie; M. l'abbé Armand Desnoyers, vicaire, St-Pie; M. l'abbé J.A. Bonin, curé de Lac Mégantic; M. l'abbé Thomas C. Handfield, Sault-au-Récollet; Mme J.E. Bélisle, Papineauville; Mlle Jeanne d'Amour M. et Mme Joseph Jetté, Acton-Vale; famille Joseph Breton, de Stornoway; Mlle Eva Pelletier, R. P. Raymond Fortin, Montréal; R. P. Hector Bertrand, Montréal; famille Alfred Faniel, Montréal; M. et Mme J.B. Ravenelle, Saint-Hyacinthe; Mme Armand Martin Saint-Pie; M. et Mme Ambroise Comeau, Granby; famille Arthur Tétrault, St-Pie; famille Adonias Gobeil, Montréal; Mme et Mlles Jarest, Sherbrooke; Mlle D. Despars, Saint-Pie; Mlle Cécile Beauregard, St-Pie; M. et Mme J.A. Yergeau, Upton; M. Richard et Mlle A. Morin, St-Pie, M. l'abbé Joseph Mathieu, curé de St-Romain de Winslow; M. l'abbé Alphonse-Marie Roy, curé de Saint Gabriel de Stratford; M. l'abbé Léon Ledoux, curé de Ste-Marguerite de Lingwick; famille G. Nadeau, Montréal; Dr Georges Ravenelle, Montréal; M. l'abbé Elie Létourneau, curé de l'Ange-Gardien; Mlle Lucie Champoux, Québec; M. Wilfrid Villeneuve, Montréal; M. l'abbé Gingras, séminaire de St-Hyacinthe; R. Sr Coiteux des Soeurs Grises de St-Hyacinthe; M. Ernest Despars, St-Pie; M. et Mme J.A. Talbot, famille du Dr J.E. Proulx, Saint-Pie; Mlle Albertine Despars St-Pie; Mlle Arzélie Dauphinais, St-Pie; Mlle Florida Legault, Mlle E. Laprés, M. et Mme J.H. Beauregard, Montréal.

Offrandes de fleurs: Mme Wilfrid Tétrault; Mlle Anna Champigny, Mlle Georgette Bouthillette, St-Pie.

—:-o-:—

GRANBY

Une retraite fermée pour jeunes filles aura lieu ici du 10 au 14 mars. Cette retraite sera prêchée par un Père Jésuite à la retraite Marie-Médiatrice. Prière de donner leur nom le plus tôt possible.

ST-DOMINIQUE

—MM. Robert Chagnon, Hermas Lussier, Eddey Archambault sont de retour d'un voyage à Québec. Ils ont assisté à l'assemblée de la Société Générale des Eleveurs de la province. Ils sont enchantés de leur voyage.

—Le 15 février est décédé M. Joseph Denis, à l'âge de 5 jours, fils d'Isidore Laplante et d'Yvonne Sicard.

—Mlle Hélèna Lussier est allée passer une partie de semaine à St-Hyacinthe chez son oncle M. Georges Lapierre.

—:-o-:—

ST-JEAN-BAPTISTE

M. l'abbé J.O. Gadbois s'est rendu à l'Oratoire Saint-Joseph pour son pèlerinage annuel.

—M. l'abbé Elie Renaud, M. l'abbé Armand Dupont et M. l'abbé P. Saint-Pierre, tous professeurs au Séminaire de Saint-Hyacinthe ainsi que les prêtres des paroisses environnantes fourirent leur concours pour l'oeuvre pascale.

—Rév. Sr Marie Germain-de-Montfort, du couvent de Saint-David et Mlle Laure Roy, de Montréal, sont venues réconforter leur père, M. L.A. Roy, victime d'un tragique accident.

—Le 29 février, M. et Mme Pierre Sawyer assistaient aux funérailles de leur belle-soeur Mme Sawyer, de Saint-Théodore.

—M. Alcide Morier, gérant de la Banque Canadienne, Mme Morier et leur fils, de Beloeil, passèrent le dimanche dans notre paroisse.

—Mmes Ludger Monast, Georges Desjourdy et Mlle Rosianne Monast sont en promenade à Montréal.

—Le catéchisme préparatoire à la Communion Solennelle doit commencer le premier mars, au pensionnat. Les cours donnés à l'église pour les petits garçons auront lieu plus à bonne heure cette année relativement à la visite de Mgr l'Evêque.

Insomnie due à la nervosité

Mme Scheer dit qu'elle dort comme une bûche depuis qu'elle prend les Pilules Roses du Dr. Williams

"Je puis recommander sincèrement les Pilules Roses du Dr. Williams à tous ceux qui souffrent de dépression nerveuse," écrit Mme Scheer, de Prince-Albert, Sask. "Mes nerfs étaient dans un état d'épuisement tel, que je ne pouvais dormir la nuit. Je ne pouvais même pas toujours rester couchée et il me fallait alors me lever et arpenter la chambre. Une amie m'apprit que sa mère avait été dans le même état et qu'elle avait trouvé un grand soulagement dans les Pilules Roses du Dr. Williams. Après en avoir pris quatre boîtes, je dors aujourd'hui comme une bûche, fais mon travail de ménage et suis modiste à part cela."

Se lève reposée le matin

La raison de l'efficacité des Pilules Roses du Dr. Williams en pareil cas est qu'elles créent du sang nouveau, lequel fournit ensuite au système nerveux les éléments dont il a besoin. Egalement efficaces pour anémie et toutes conditions d'épuisement. Vous les trouvez dans les pharmacies. 50c le paquet. F275

NE JAMAIS TROP TABLER SUR LA PROSPERITE

"L'ERE de dépression qui nous traversons," disait un homme d'affaires bien connu, "m'a appris une chose, à savoir, de ne jamais trop tabler sur la prospérité. Les vicissitudes de la fortune rendent l'avenir incertain. Même les hommes à qui le succès sourit le plus ont besoin de l'assurance-vie."

Le plus sûr moyen de se créer une succession, de s'assurer des moyens suffisants pour les années de dépendance—années qu'ont à traverser tous ceux qui se rendent au soir de la vie—c'est de recourir à l'assurance-vie. Des milliers d'hommes d'affaires et de profession seraient aujourd'hui dans l'aisance s'ils avaient été plus soucieux de l'avenir.

Permettez-nous de vous suggérer une police appropriée à vos besoins.

Fondée en 1887

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

SIEGE SOCIAL - TORONTO, CANADA

J.-A. BELANGER

REPRÉSENTANT À ST-HYACINTHE

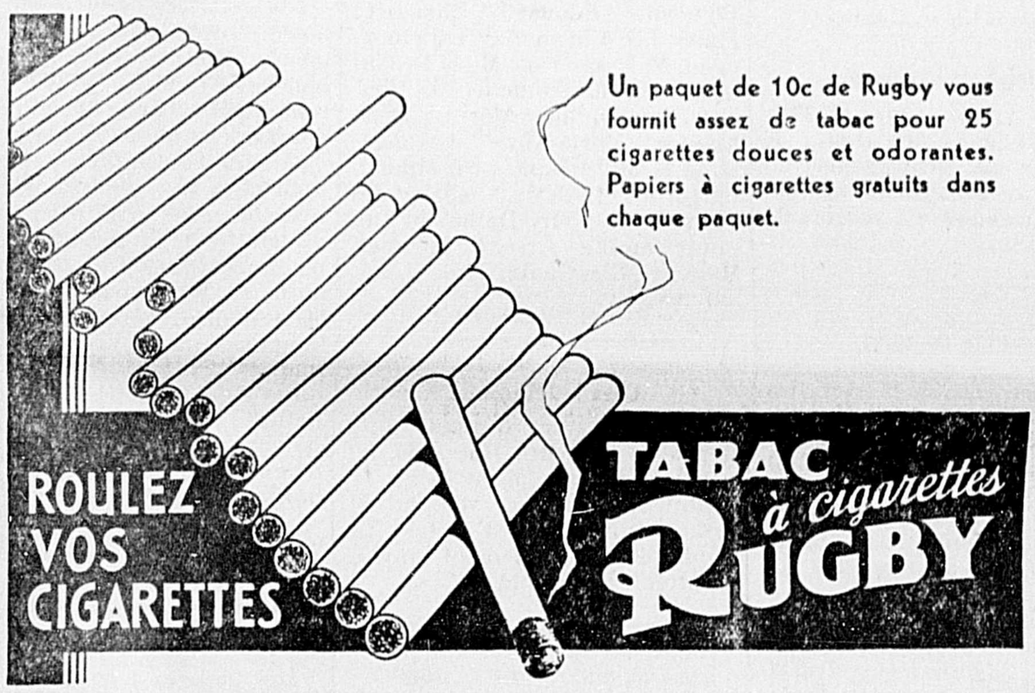

Un paquet de 10c de Rugby vous fournit assez de tabac pour 25 cigarettes douces et odorantes. Papiers à cigarettes gratuits dans chaque paquet.

Aliment et breuvage à la fois

Que sont les ENZYMES?

Les enzymes sont des ferments solubles essentiels, présents dans les sucs digestifs et dans certains aliments, dont ils transforment les éléments nutritifs de façon à les rendre assimilables. SANS leur concours, la plupart des êtres vivants ne pourraient trouver leur subsistance dans la nourriture.

LA BELLE "DOW" —*la santé même!*

Une nourriture de digestion facile produit forces et énergie.

La Bière Dow Old Stock assure une telle nutrition, car le procédé de brassage Dow permet aux ENZYMES (naturellement présentes dans l'orge maltée et la levure) de transformer les éléments nutritifs des ingrédients servant à la fabrication de la bière, de manière à ce qu'ils soient rapidement et facilement digestibles.

C'est pourquoi la Bière Dow Old Stock est un aliment précieux, en même temps qu'un breuvage délicieux.

Buvez-la pour votre santé, ainsi que pour votre agrément.

Bière Dow Old Stock

SES "ENZYMES" FAVORISENT LA SANTE

34F

Notes locales

Ces procès pour parjure

M. le juge J.-H. Lemay, magistrat du district de Saint-François, a présidé samedi dernier à Saint-Hyacinthe aux procès expéditifs de deux conseillers de St-Dominique de Bagot accusés de parjure, Domina Houle et un nommé Hébert. Le premier a été acquitté sur le bénéfice du doute, tandis que l'autre a été trouvé coupable et sa sentence sera prononcée la semaine prochaine.

Les deux prévenus ont subi leur procès séparément. Ils étaient accusés de s'être parjurés dans une cause de Fugère vs la Corporation de St-Dominique de Bagot qui fut entendue dernièrement devant le juge Marin à St-Hyacinthe.

Dans la cause de Domina Houle, 18 témoins furent entendus de part et d'autre et le juge Lemay a donné le bénéfice du doute à l'accusé qui fut acquitté.

Dans la cause d'Hébert, la preuve a été très claire à l'effet que le défendeur avait juré une chose fausse. Le prévenu a apporté comme défense qu'il était très nerveux quand il fut appelé à témoigner dans la cause en question et qu'il ne s'était pas aperçu qu'il s'était parjuré. Hébert a été finalement trouvé coupable et son avocat a demandé l'ajournement de la sentence à une semaine prochaine pour lui permettre de se procurer des requêtes en faveur de l'accusé. Le magistrat Lemay a alors fixé la sentence au 5 mars. Dix témoins furent entendus dans cette cause. Hébert a été admis à caution.

Les deux procès ont occupé la cour pendant toute la journée de samedi.

———:-o-:———

M. Delphis Champagne

On nous apprend que M. Delphis Champagne, bien connu de nos concitoyens, vient d'entrer au service de la *Sauvegarde*, compagnie d'assurance-vie, succursale de cette ville.

———:-o-:———

Le monde du sport

Lundi dernier, 29 février, les amateurs de gouret de St-Hyacinthe ont été désagréablement surpris d'apprendre que le Club Drummondville qui devait jouer ce soir-là contre le St-Hyacinthe All Stars, refusait, sans aucune raison valable, de respecter son engagement.

L'organisateur de cette partie, M. J.-E. Lalonde, se fiant à la parole de M. Séguin, agent d'affaires du club Drummondville, n'avait exigé la signature d'aucun contrat.

Le club Drummondville, craignant peut-être une défaite, a préféré manquer à la parole donnée par son agent d'affaires que de se mesurer avec nos joueurs.

Nul doute que le Club Drummondville, que nous croyions composé de véritables sports, baissera considérablement dans l'estime de tous les amateurs de gouret.

Les années passées, tout comme au cours de la présente saison, les clubs de St-Hyacinthe ont toujours respecté leurs engagements, en dépit de joueurs manquant à l'appel, soit pour cause de maladie ou de blessures.

La population de Drummondville, tout comme celle de Saint-Hyacinthe et du district, saura à quoi s'en tenir sur l'esprit sportif du gérant du club Drummondville.

Nous croyons que c'est la première fois que les annales sportives de notre région font mention d'un tel acte.

———:-o-:———

Partie de cartes

Mercredi, 30 mars, grande partie de cartes au profit des oeuvres paroissiales du Christ-Roi, organisée par la présidente des Dames de Ste-Anne. Il y aura aussi tirage d'un $10.00 en or, dont les billets sont actuellement en circulation.

———:-o-:———

Les gagnants

Contrairement à ce qui fut annoncé dans un journal local, l'équipe de gouret *Magasin des Travailleurs* l'emporta, nous assure-t-on, sur l'équipe des sept frères Lafrance, la semaine dernière. Le résultat fut de 6 à 2.

Feu Mlle V. Brunelle

Mlle Valérie Brunelle est décédée au village de La Providence, à l'âge de 64 ans. Elle était bien connue à Saint-Hyacinthe, où elle avait été, pendant de longues années, à l'emploi du magasin J.-A. Godard. Elle laisse une soeur, Mlle Céline Brunelle, de La Providence, un demi-frère, M. J. Champagne, de Cuba. Ses funérailles ont eu lieu mercredi matin, en la paroisse de Notre-Dame du Rosaire. Le service funèbre fut chanté par le R.P. N. Ferron, O.P., curé de la paroisse.

Les porteurs étaient MM. J. Daviau, Jean Godin, J.-Paul Caouette, J. Bélisle, Ernest Reeves et Samuel Bourgeois.

Le deuil était conduit par le notaire Robert Véronneau, d'Yamaska, M. Georges Labrecque, de cette ville, Arsène Courtois, de St-Hilaire et M. Joseph Reeves.

Télégramme: M. Louis Casavant, d'Amesbury.

Tributs floraux: familles Reeves et Labrecque.

Offrandes de messes: M. et Mme Alphonse Vincent, Mlles Yvonne Daigle, Emile Chicoine, J.T. Véronneau, de Montréal; MM. et Mmes Paul Véronneau, de St-Jérôme, Valmore Dussault, Louis Véronneau, Mlles Lahaise, famille J.A. Blouin, Mlle Samson, Mme Elzéar Casavant, Mlle Angéline Choquette, Mme Benoît L'Homme, M. Alphonse et Mlle H. Duhamel.

Bouquets spirituels: Mlle Yvette Benoît, MM. René et Louis-Philippe Vincent.

Témoignages de sympathie: MM. et Mmes A. Dupont, Couillard St-Germain, D.J. Borduas, Ovide Bertrand, Ald. Lahaise; les familles Isidore Desnoyers, J.E. Lemoine, Wilfrid Pelletier, Bastien, Alcide Bélanger, Damase Phaneuf, Edouard Chaussée; Mmes J.G. Chagnon, H. Létourneau, V. Desmarais, Mlles Désautels, Lucienne Caouette, Ida Boucher, Léopoldine Morin, Irène Lussier, Marie-Anne Lorange; Mme et Mlles Bouchard, Mme J. Bergeron; Mmes du Vestiaire des Pauvres de Notre-Dame du Rosaire; famille Arsène Meunier, Mme et Mlle Godin, Mme J.A.A. Lahaise, etc.

———:-o-:———

Chez les Hussards

Dimanche soir, 6 mars, aura lieu à la salle des Hussards, répétition de leur pièce théâtrale, intitulée: "L'Engagé volontaire", drame militaire en 3 actes. Le public est cordialement invité. L'entrée est gratuite.

———:-o-:———

ATTENTION

Depuis au delà de quarante ans, le public s'est servi de la Chiropratique avec succès. Vous êtes malade, vous avez employé toutes sortes de traitements sans résultats appréciables? Pourquoi ne pas essayer la Chiropratique pour recouvrer votre santé? Quelque soit votre trouble, consultez votre chiropraticien et il vous dira s'il peut vous aider dans votre cas. Les traitements peuvent également vous être donnés à domicile.

C. A. Bishop, Chiropraticien
16 rue Rosalie
Tél. 822.

ETAT-CIVIL

CATHEDRALE

Baptêmes:

Mars, 1.— Marie-Lise Françoise fille d'Albert Boivin et de Marguerite Fauteux. Par. et mar. Florida Lacroix et M. Fauteux.

Mars, 2.— Marie-Agnès-Simone fille de Léo Martel et d'Agnès Grignon. Par. et mar. Edmond Grignon et Marie-Louise Richard

Sépultures:

Février, 26.— Hector French, 84 ans et 11 mois, époux de feu Philomène Hébert.

Février, 27.— Arthur Allaire, 37 ans, fils de Clément Allaire et de Malvina Poitras.

PAROISSE NOTRE-DAME

Sépultures:

Mars, 27.— Philomène Dufresne, dite Soeur Marguerite-Marie, 74 ans, fille de feu Basile Dufresne et de feu Louise L'Heureux. Elle était des Soeurs de Saint-Joseph.

Mars, 1.— Rosa Gaudette, dite Soeur Saint-Isidore des Soeurs de St-Joseph, décédée à l'âge de 33 ans, fille de Pierre Gaudette et d'Amanda Thibault.

Mars, 2.— Valérie Brunelle, 64 ans.

CHRIST-ROI

Sépulture:

Mars, 1.— Adrien Scott, 14 jours, fils de Romulus Scott et de Marie-Ange Duval.

———:-o-:———

Patrons Vennat

Nos lectrices trouveront dans notre journal, en *Page Féminine*, une innovation susceptible de leur faire plaisir. Nous publierons donc chaque semaine un des fameux patrons *Raoul Vennat*, avec description, prix, etc., Bien plus, pour rendre service à ceux de nos lectrices qui voudraient se procurer ces patrons, nous prendrons ici même, à nos bureaux, les commandes. Nous les transmettrons nous-mêmes à la maison Raoul Vennat, avec les remises d'argent. Cette nouvelle initiative, croyons-nous, est de nature à intéresser un grand nombre de personnes. Qu'on n'oublie pas de voir la *Page Féminine*, chaque semaine.

———:-o-:———

Habitables ou inhabitables?

Des gens expriment l'opinion que pour connaître un pays il faut l'avoir habité, que pour porter jugement sur un genre de vie, il faut l'avoir vécu.

Apparemment que ces "sages" n'y connaissent rien, car d'autres personnes qui apprennent tout en un jour, un voyage précipité, les contredisent sans se gêner le moindrement.

Ainsi, par exemple, que de gens qui pour avoir passé à la course à travers le pays abitibien, par un temps de pluie, en ont déduit et prêchent que l'existence dans une région nouvelle est un martyr; que les défricheurs endurent des souffrances inouies. Et cela pour n'arriver après des années d'efforts surhumains, à tout abandonner, à quitter sans regret une terre ingrate, à moitié défrichée, vidant de pauvres meubles une cabane inlogeable; regrettant de s'être laissé prendre à l'illusion irréalisable de la possibilité de s'établir dans un pays nouveau, sur une terre en forêt à mettre en valeur pour son compte.

Ce qu'on en rencontre de ces gens qui connaissent tout sans avoir étudié, qui peuvent porter des jugements sur des situations qu'ils ont à peine entrevues. Fort de leur ignorance, ils y vont avec d'autant plus d'assurance.

Pour plusieurs de ces savants l'Abitibi québecois et ontarien c'est un pays de misère. Il est criminel d'envoyer là des familles. Mieux vaudrait disent-ils, les établir de force sur des terres toutes défrichées — même si elles n'ont pas d'argent et qu'elles soient forcées plus tard à abandonner ces terres, parce qu'incapables de les payer, pour venir par la suite grossir le nombre des sans-travail, en ville.

L'expérience prouve qu'une famille vaillante mais peu riche, arrivera plus facilement à s'établir sur une terre qui coûte rien plutôt que sur une terre dispendieuse, sans être de meilleure qualité, mais que vaut l'expérience pour ces philosophes?

Heureusement pour M. Arthur Dubé, de Saint-Pamphile, comté de l'Islet, qu'il n'a aucune foi en ces prophètes nouveau genre.

Bon travailleur au sens pratique développé, il arrivait en juillet dernier à Villemontel, en Abitibi, où il acquit le lot 62 du rang 4 de Launay. Il n'était pas fortuné, ayant juste de quoi manger pendant qu'avec son gas il défrichait son lot. Le feu ayant rasé la forêt, la terre peut se labourer dès qu'on l'a débarrassée des fouillis de corps d'arbres renversés en tous sens.

Arrivé en juilelt, M. Dubé n'en a pas moins labouré 30 acres sur son lot. Et c'est la partie la plus difficile qui est maintenant prête pour la culture. Il compte labourer les 70 acres qui restent dès cette année.

Et ainsi, en deux ans, M. Dubé aura une ferme de 100 acres prête à la culture.

Est-il possible de s'établir à meilleur compte que cela?

Et dans le pays choisi par M. Dubé, 50 familles pourraient encore facilement s'établir sur des terres que le gouvernement met à la disposition du public.

A celles des familles qui désireraient aller visiter cette région, le Service de Colonisation, Chemin de fer National du Canada, Montréal, émet des certificats qui facilitent leur voyage.

Partie de cartes

Mardi, 29 mars, grande partie de cartes au profit des oeuvres paroissiales du Christ-Roi, organisée par la présidente des Dames de Ste-Anne. Il y aura aussi tirage d'un $10.00 en or, dont les billets sont actuellement en circulation.

SERVICE PROMPT — SÉCURITÉ GARANTIE

TÉL. 31 RÉS. 089

Duckett & Duckett Enrg.

J.-B.-E. DUROCHER, PROP.

COURTIERS EN ASSURANCES GÉNÉRALES

84 St-Simon Place du Marché

SAINT-HYACINTHE, P. Q. (24 JUIN)

LE FAMEUX
GROS SEL DE ROCHE ALLEMAND
UNIVERSAL BRAND
conserve le foin et le rend plus savoureux. Il est plus riche, plus pur et plus blanc que tous les autres sels, et vous trouverez avantage à en faire usage en toute occasion.
DEMANDEZ-LE À VOTRE FOURNISSEUR

OUVERTURE ET GRANDE EXPOSITION
DES MODES DU PRINTEMPS 1932
AU SALON de NOUVEAUTÉS pour DAMES
DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE
EDIFICE DÉSAUTELS 224 RUE CASCADES

Mesdames:

Si nous avons décidé de venir ouvrir un Salon de Nouveautés à St-Hyacinthe, c'est que nous avons cru y rencontrer le succès que nous attendons.

Notre expérience de quarante années dans la Confection pour Dames est une garantie pour le public acheteur et nous sommes en mesure, sous tous rapports, de donner satisfaction complète à celles qui nous feront l'honneur de nous accorder leur bienveillant patronage.

Soyez convaincues que toujours nous ferons l'impossible pour vous donner satisfaction. Nous ne sommes pas ici de passage et nous ne sommes pas non plus complètement des étrangers, car nous comptons de bons amis et nous vous déclarons être venus à St-Hyacinthe pour y demeurer.

Après ces quelques explications, nous vous dirons maintenant que mercredi, 9 mars 1932, sera le jour de notre ouverture. En même temps, nous ferons une grande Exposition des Modes du Printemps: Manteaux, Costumes, Robes et Chapeaux, etc;

VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉES, MESDAMES!...

Nous sommes,

LE SALON DE NOUVEAUTÉS POUR DAMES
DE LA VILLE DE ST-HYACINTHE
(C'EST UNE MAISON CANADIENNE-FRANÇAISE)
PAUL E. POIRIER

REPARATIONS ET INSTALLATIONS DE RADIOS

CHARLES LALIME

RADIOTRICIEN DIPLOMÉ

UNE GARANTIE DONNEE AVEC CHAQUE OUVRAGE

Si votre radio est défectueux, téléphonez-nous et nous irons avec nos instruments examiner vos lampes et votre radio gratuitement.

SPECIALITE: LAMPES, BATTERIES, ACCESSOIRES DE TOUTES SORTES

79 Bourdages Tél. 636 Saint-Hyacinthe

LE TABAC A FUMER NATUREL
l'ALOUETTE
est le choix des connaisseurs

Il y a deux siècles, les vaillants hommes d'armes de la Nouvelle-France connaissaient le bon tabac du Québec, mais rien de comparable à l'ALOUETTE.

10¢

Ce fameux tabac naturel est le produit de trois siècles de culture et de sélection; c'est la fine fleur des tabacs de chez nous.

Offrez-vous un vrai délice. Achetez-en un paquet: 10c.

AUSSI HACHÉ FIN POUR LES FUMEURS DE CIGARETTES

— NOTES LOCALES —

Les communautés et la taxe

Quelle est la situation des communautés religieuses de Saint-Hyacinthe, en face de la taxe d'eau exigée dans notre ville? C'est ce que se demande l'échevin Guillet. Il y a eu entente entre les autorités municipales et les autorités religieuses, voilà quelques années, quant au paiement de cette taxe d'eau. Cette entente est connue sous le nom de *concordat*. D'après ce concordat, les communautés s'engageaient à payer un montant déterminé. Depuis, le conseil a adopté le Règlement 405, qui fait remise de 10 pour cent à ceux qui payent leur taxe d'eau dans un délai donné. Les communautés *ont bénéficié de ce règlement*, tout comme les contribuables ordinaires. Mais M. Guillet se demande aujourd'hui si cette remise s'accorde bien avec l'esprit du concordat? La question a été soulevée au conseil, mercredi soir. Quelques échevins ont fait remarquer que tous les contribuables, au sens de la loi, payent en taxe d'eau un montant déterminé, fixé par la valeur locative des lieux qu'ils occupent. Les communautés sont traitées sur le même pied que les individus, et bénéficient par conséquent de l'escompte de 10 pour cent. M. Guillet trouve la situation embrouillée et suggère qu'elle soit soumise aux avocats de la ville. Ce qui est agréé.

———:-o-:———

Les 50 ans des C. de C.

L'ordre des Chevaliers de Colomb célèbrera, le 29 mars courant, son cinquantenaire d'existence. A cette occasion, de grandes fêtes auront lieu à Saint-Hyacinthe, organisées par le conseil local. Les fêtes prendront une telle ampleur que le conseil de ville a permis aux Chevaliers de se servir, pour la circonstance, de sa salle des délibérations, à l'hôtel de ville.

———:-o-:———

Le Dr Edmond Grignon

Le Dr Edmond Grignon (Vieux-Doc) l'écrivain bien connu, auteur de l'ouvrage *En guettant les ours*, était à Saint-Hyacinthe mercredi, accompagné de Mme Grignon. Il était devenu grand'père encore une fois, et arrivait dans notre ville pour y être parrain d'une nouvelle petite-fille, Marie-Agnès-Simone Martel, premier enfant de M. Léo Martel, gérant de la *Sauvegarde* à Saint-Hyacinthe et d'Agnès Grignon. Mme Grignon fut marraine. Porteuse, Garde L. Péloquin. Le Dr et Mme Grignon sont de Sainte-Agathe-des-Monts.

———:-o-:———

Renvoyée à plus tard

Une lettre de la Société d'Agriculture du comté de Saint-Hyacinthe, adressée récemment au conseil municipal, demandait l'abrogation du règlement imposant une taxe personnelle sur les ouvriers de l'extérieur. Cette abrogation serait en faveur des cultivateurs qui désireraient travailler aux bâtisses de la Société d'Agriculture à Saint-Hyacinthe, à un salaire moindre que les ouvriers de la ville. Le conseil n'a pas pris de décision. L'affaire est renvoyée à plus tard.

———:-o-:———

Dépenses municipales

La ville a décidé d'acheter les terrains qu'elle convoitait depuis longtemps, dans le voisinage du parc Côté. Ces terrains permettront entre autres choses le prolongement de la rue Héloise jusqu'à la route nationale. Le coût des terrains sera de $421.40. Cette dépense a été autorisée.

La ville a autorisé une dépense de $350. pour une conduite d'eau à la ruelle Godbout.

———:-o-:———

Soirées de mi-carême

Mercredi et jeudi, avait lieu à la salle Notre-Dame-du-Rosaire une soirée théâtrale, organisée par les Forestiers Catholiques, au profit de l'église Notre-Dame-du-Rosaire. Le succès fut des plus encourageant pour ces deux soirées, tant du côté de l'assistance que du côté réussite pour les acteurs. Les RR. PP. Dominicains remercient donc sincèrement tout le public, qui lors de ces deux soirées, lui a apporté son encouragement.

Le bill Dillon en action

L'hon. juge Philémon Cousineau, juge de la Cour Supérieure, a rendu jugement dans cette cause de contestation et d'annulation d'élection prise par les pétitionnaires Gaudreault et Côté, contre l'hon. T.-D. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe à Québec et président de l'Assemblée législative. Il a rejeté la requête, chaque partie devant payer ses frais, et ordonné au protonotaire du district de Saint-Hyacinthe de remettre à Me Gaétan Sylvestre, procureur des pétionnaires, le dépôt de $1000. fourni pour garantir les frais. Ce jugement est rendu à la suite de la passation du bill Dillon, qui veut que le dépôt, *dans les causes de ce genre*, soit fourni par les pétitionnaires eux-mêmes. Le bill, comme on sait, avait un effet rétroactif et s'appliquait aux contestations qui suivirent les élections provinciales du 24 août dernier.

———:-o-:———

Mort du P. Degesne

Le R.P. Paul Degesne, P.S.V., bien connu à Saint-Hyacinthe, où il fut pendant pulsieurs années attaché au Patronage Saint-Vincent-de-Paul, est décédé subitement à Québec, vendredi soir dernier, au pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague. Il était âgé de 74 ans. Le défunt était malade depuis déjà longtemps, mais on ne s'attendait pas à une fin aussi rapide.

Né en France, à Mont-Blainville, dans la Lorraine, le 17 février 1858, il fit profession religieuse en mai 1879. Il fut ordonné prêtre et dit sa première messe en France les 3 et 4 juin 1882. En 1890 il vint au Canada et fut nommé au Petit Noviciat du Patronage de la Côte d'Abraham où il demeura jusqu'en 1907. Cette même année il fut nommé directeur fondateur du Patronage de Lévis.

———:-o-:———

Il perd en appel

Le jugement du juge Walsh, rendu en juin dernier, renvoyant l'action prise par Henri Deslandes, autrefois marchand de grains de cette ville, contre la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce, pour un montant de $11350.00, à titre de dommages lui résultant de l'incendie de son moulin à farine de St-Pie de Bagot, en décembre 1928, vient d'être confirmé par la Cour du Banc du Roi, siégeant en appel, à Montréal. La Compagnie d'Assurance plaidait à cette action, que Deslandes ne s'était pas conformé aux conditions de sa police d'assurance et qu'il n'avait pas accompli les obligations qui lui incombaient en vertu de cette police. La Cour Supérieure, à St-Hyacinthe, avait trouvé fondées les prétentions de la Cie, et avait renvoyé l'action du demandeur Deslandes. Deslandes inscrivit sa cause en appel, à Montréal, mais la Cour du Banc du Roi a renvoyé l'appel, avec dépens, et a maintenu le jugement de la Cour Supérieure. MM. Beaulieu, Gouin, Mercier et Tellier, de Montréal, occupaient pour l'appelant Deslandes, et Mtre G.J. Chagnon, C. R., de cette ville, représentait la Compagnie d'Assurance.

———:-o-:———

L'appel est rejeté

Jugement vient d'être rendu dans la cause de Deslandes, d'Acton Vale, contre Fontaine, de la même localité. Il s'agissait d'une cause portée en appel par Fontaine, à la suite d'une décision en faveur du demandeur. L'appel a été rejeté sans hésitation, avec dépens. Deslandes était représenté par Garceau et Ringuet, de Drummondville, Fontaine par l'hon. André Fauteux, de Montréal.

———:-o-:———

Feu Mme H. Dufresne

Mme H. Dufresne, née Maria Cordeau, est décédée ici mercredi, à l'âge de 47 ans. Outre son époux, elle laisse dix enfants, six garçons et quatre filles: MM. Arthur, Wellie, Omer, Georges, Paul et Lucien Dufresne; Mlles Alice, Yvonne, Rita et Pauline Dufresne; une soeur, Délima, Mme Joseph Duhamel, de Saint-Hilaire. Les funérailles ont eu lieu ce matin, à la cathédrale.

L'Auto-Club

L'échevin Ernest-O. Picard, de cette ville, a été élu président de l'Auto-Club de Saint-Hyacinthe pour un nouveau terme. L'assemblée générale annuelle du club a eu lieu jeudi soir, dans les salons du Club Maskoutain. On y a discuté de nombreuses questions intéressant les automobilistes non seulement de Saint-Hyacinthe, mais de toute la province.

L'exécutif, pour l'année 1932, se composera comme suit: Ernest-O. Picard, président; C.H.A. Campbell, vice-président; Paul Lussier, secrétaire; J.P. Lazure, trésorier; C.J. Laframboise, P.A. Delorme, Joseph Godbout, Henri Raymond, J.E. Lanoix, Victor Chabot, Harry Bernard, Dr J.E. A. Daigle, Paul Laframboise, Eugène Payan, J.-R. Grégoire, Omer Bernier, J.B.E. Durocher, François Jetté, E. Martel, T.-A. Saint-Germain, directeurs. Les membres honoraires suivants ont aussi été nommés: Hon. J.E. Perrault, ministre de la Voirie, président honoraire; l'Hon. T.-D. Bouchard, M.P.P., MM. T.-A. Fontaine, M.P., Laurent Barré, M.P.P., J.E. Phanuef, M.P.P., Cyrille Dumaine, M.P., le Dr J.L.H. Pagé, maire de Saint-Hyacinthe, le chef de police A. Bourgeois, vice-présidents honoraires.

Le club trouve que la route permanente, entre Saint-Hyacinthe et Montréal, devient de plus en plus urgente. Ses membres décident de faire une nouvelle pression auprès du ministère de la Voirie, à Québec, pour l'obtenir cette année. Ils constatent que la région de Saint-Hyacinthe est l'une des plus négligées de la province, au point de vue des routes, et déplorent extrêmement cette situation. Ils se demandent à quoi l'attribuer et feront des efforts inouis pour la faire disparaître.

L'Auto-Club de Saint-Hyacinthe est aussi favorable au port des lumières sur les véhicules à traction animale, le soir. Il a donné tout son appui à M. A. Caron, député des Iles de la Madeleine, quand celui-ci présenta son projet de loi imposant le port des lumières. Le club a fort déploré, en cette occasion, l'attitude du gouvernement provincial.

Le club a pris ses mesures pour être plus efficace que jamais, cette année. Le secrétaire, M. Paul Lussier, annonce qu'il est à s'organiser pour avoir désormais en main tous les renseignements susceptibles de servir aux automobilistes, relativement à l'état des routes, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

———:-o-:———

Nommé supérieur

Le R.P. Pierre Bissonnette, O. P., autrefois du couvent dominicain de notre ville, actuellement missionnaire au Japon, vient d'être nommé supérieur de la mission du diocèse d'Hakodaté, Japon. Le nouveau supérieur est le frère du R.P. A. Bissonnette, O. P., directeur de l'Oeuvre des Retraites Fermées, à Saint-Hyacinthe. Il n'est âgé que de 30 ans, étant né le 3 mai, 1901. Il a fait profession chez les Dominicains, en 1922.

———:-o-:———

Se classe cinquième

Un jeune de Saint-Hyacinthe, Gérard Côté, s'est classé cinquième dans une course de sept milles, à Montréal. Côté représentait la *Cie de Transport de Saint-Hyacinthe Enrg.* Il parcourut le trajet de sept milles en 37.55. Côté était accompagné de son gérant, M. Robert Arsenault.

———:-o-:———

Elle agrandit

On nous informe que la *Consoliadted Silk*, de cette ville, est à augmenter considérablement sa capacité de production. Elle a commencé les travaux d'agrandissement, et elle compte, d'ici peu, employer une quarantaine de personnes de plus que d'habitude.

———:-o-:———

Le dimanche matin

A partir de dimanche, 6 mars, les guichets de distribution générale et des lettres recommandées, à l'hôtel des postes de cette ville, seront ouverts le dimanche matin aux heures suivantes: 9 hres à 9 hres 30, au lieu de 8 heures 30 à 10. Le public est prié de prendre note.

Nommé à Québec

M. J.-E. Thériault, chimiste, attaché au laboratoire provincial de cette ville, a été nommé directeur du nouveau laboratoire bactériologique de Québec, actuellement en voie d'organiastion. L'hon. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture à Québec, a décidé de mettre immédiatement à exécution un projet caressé depuis longtemps par les officiers de son ministère et par tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'agriculture en cette province. Un laboratoire pour les analyses des sols, les examens que réclament les services d'élevage, l'économie rurale, l'horticulture, l'agriculture en général est maintenant établi et commencera pour de bon ses activités aussitôt que les travaux de construction du pavillon de l'agriculture seront suffisamment avancés.

Ces examens bactériologiques étaient faits jusqu'ici à Saint-Hyacinthe, à Ottawa, à Ste-Anne de la Pocatière. Afin de donner plus de facilité aux intéressés et plus d'efficacité à ce service, il sera logé au 7e étage du nouveau pavillon de la rue St-Augustin. M. Thériault en prendra la direction.

La construction du pavillon avance rapidement et l'on croit que les travaux de divisions à l'intérieur commenceront d'ici peu.

———:-o-:———

De la Bretagne

Le R.P. J.-M. Gauthier, Eudiste, prédicateur du Carême à la cathédrale, a donné une conférence chez les Chevaliers de Colomb de cette ville, ces jours derniers. Il a parlé de la Bretagne, de ses croyances, de ses légendes, de ses superstitions. La soirée était présidée par M. François Jetté, grand chevalier. Le chanoine F.-A. Laroche, procureur de l'Evêché, présenta le conférencier, et le R.P. A. Bissonnette, O. P., le remercia.

———:-o-:———

Meurt subitement

Un vieux citoyen de Saint-Hyacinthe, M. Charles Nolin, est décédé subitement vendredi dernier, à l'âge de 84 ans, à la résidence de sa fille, Mme Zéphirin Roberge. Le Dr J.-A. Viger, médecin légiste du district, a rendu un verdict de mort due à des causes naturelles. Le défunt laisse cinq enfants: Zéphirin, de Montréal; Henri, de Manchester, N.H; Rosanna, Mme Noé Roux, et Mlle Juliette Nolin, de Victoriaville; Eugénie, Mme Roberge, de Saint-Hyacinthe. Les funérailles ont eu lieu lundi, à Victoriaville.

———:-o-:———

Réunion d'agents

MM. L.-D. Robitaille et N.-W. Beaudry, assistants-gérants des ventes de l'*Imperial Oil Co.*, de Montréal ,étaient à Saint-Hyacinthe ces jours derniers. Ils y ont réuni, à la demande de M. J.-A. Dumaine, représentant de l'*Imperial Oil* à Saint-Hyacinthe, tous les agents de la compagnie dans la région. La réunion eut lieu au Grand-Hôtel. Elle avait pour but de demander aux agents un effort plus grand dans leur travail, afin que la compagnie soit justifiée, malgré la crise actuelle, de maintenir les salaires à leur niveau habituel. Les agents sous la direction de M. Dumaine sont MM. F. Dansereau, Verchères; J. A. Jutras, Belocil; C. Gilbert, Acton Vale; J.E. Haineault, Drummondville; E. Desserres, S. Guillaume; O. Rath et C.E. Courchesne, St-Hyacinthe; J.E.R. Richard, St-Léonard; G. Dupont, Victoriaville; O. Houle, St-Rémi.

———:-o-:———

Feu Arthur Allaire

M. Arthur Allaire est décédé ici à l'âge de 37 ans. Il était le fils de M. Clément Allaire, de cette ville, qui lui survit. Les funérailles ont eu lieu samedi, à la cathédrale. La levée du corps fut faite par M. le chanoine J.B.A. Allaire, de cette ville, le service funèbre chanté par M. l'abbé Emilien Chagnon, vicaire à la cathédrale. Les porteurs étaient MM. A. Duhamel, S. Duhamel, Berthiaume, Mongeau, Monty et Rivet. Le deuil était conduit par le père du défunt, M. Clément Allaire; son cousin, M. P. Allaire, de Saint-Jude; M. Edouard Rousseau, de Saint-Joseph-sur-Yamaska.

Dans sa 80ème année

Avec son édition d'aujourd'hui, 4 mars, le *Courrier de Saint-Hyacinthe* entre dans sa 80ème année d'existence. Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* est le doyen de la presse française au Canada. Il fut fondé en 1853, au début de mars, par MM. P.-J. Guitté et A. DeGrandpré, et il a paru depuis sans interruption. Il compte parmi ses rédacteurs des hommes qui devinrent des célébrités du pays, entre autres l'hon. Honoré Mercier, devenu plus tard premier ministre de la province; MM. P.-M. Boucher de La Bruère, devenu surintendant de l'Instruction publique; Oscar Dunn, Jules Tardivel, Adolphe Chicoine, qui comptent parmi les pères du journalisme de langue française au Canada; T.-A. Bernier, l'une des figures centrales de la politique manitobaine; Louis Delorme, Médéric Lanctôt, qui se distinguèrent dans la politique; l'hon. Raphael Fontaine, mort juge de la Cour Supérieure; J. de L. Taché, actuellement conservateur de la Bibliothèque du Parlement, à Ottawa; Montarville de La Bruère, chef du Bureau des Archives Nationales, Montréal. Le directeur actuel du *Courrier* est M. Harry Bernard. L'administration financière est confiée à M. A.-J. Gaudreau.

———:-o-:———

Les arrérages de taxes

A la séance du conseil, mercredi soir, les échevins ont traité longuement des arrérages de taxes. La situation est extrêmement compliquée, à tel point que l'administration de la ville en est souvent gênée. Il appert que les arrérages de taxes se montent à $82.000. Le plus gros des arrérages se rapporte à la taxe foncière, et ceux qui doivent le plus d'arrérages sont les propriétaires. Depuis la remise de 10 pour cent sur les paiements faits dans un délai donné, la taxe d'eau est payée très régulièrement. Il n'en va pas de même de la taxe foncière. *Les échevins se demandent quelle attitude prendre pour faire rentrer l'argent dû à la ville.* Il n'y a pas à dire, on a besoin d'argent. La crise économique ajoute encore aux difficultés d'administration, et les rentrées sont moins abondantes que jamais. L'échevin Picard veut en finir avec cette affaire. Il y a trop longtemps qu'elle traîne. Il croit que l'on devrait poursuivre, tout simplement, ceux qui ne payent pas leurs taxes. Il n'est pas loin de croire qu'un certain nombre d'entre eux sont de mauvaise foi, font preuve de mauvaise volonté. L'échevin Mongeau est du même avis. Il fait remarquer que ce sont surtout les propriétaires qui ne s'acquittent pas de leurs obligations vis-à-vis de la cité. Cette situation est intenable. S'il y a des propriétaires qui vivent trop largement, avec plus de dépenses que ne le leur permettent leurs revenus, cela n'est pas la faute de l'administration. L'échevin Mongeau se plait à dire que les ouvriers, généralement parlant, payent fort bien leurs taxes. Si les hommes qui vivent dans des propriétés de $10.000. et $15.000. n'ont pas moyen de le faire, qu'ils se contentent de propriétés de $3.000. Il semble que cela est simple. Le conseil se propose d'étudier la question dans le détail, d'ici peu.

———:-o-:———

Religieuse décédée

La R. Soeur Saint-Isidore, née Rosa Gaudette, des Soeurs de St-Joseph de Saint-Hyacinthe, est décédée ici à l'âge de 33 ans, à la maison-mère de la communauté. Outre ses parents, M. et Mme Pierre Gaudette, du village de St-Joseph-sur-Yamaska, elle laisse trois soeurs: Mlle Ida Gaudette; Mme Roméo Forbes, (Rose-Hélène), de Saint-Joseph; Imelda, la R. Soeur Imelda, des Soeurs de Saint-Joseph. Les funérailles ont eu lieu dans la chapelle de la communauté. M. l'abbé Edmour Saint-Pierre, chapelain de la maison, chanta le service funèbre.

———:-o-:———

A l'U. C. C.

M. J.-E. Thériault, de cette ville, vient d'être choisi par le bureau exécutif de l'U.C.C. comme aviseur technique pour les questions se rapportant à la chimie des sols et à la bactériologie du lait.

Neuvaine à St-Joseph

Dans quelques jours, vendredi le 11 mars, va commencer à l'église de St-Joseph d'Yamaska, une grande neuvaine de prières qui se terminera le soir même de la fête de St-Joseph le 19 mars. A cette neuvaine nous avons cru qu'il ferait plaisir à toute la population de St-Hyacinthe de participer; c'est pourquoi nous l'annonçons à tous. Chaque soir de la neuvaine à 7 hres 30 il y aura un exercice solennel avec prières, prédication et salut du T.S. Sacrement. Un prédicateur étranger pour chacun des soirs de la neuvaine redira les gloires et les bontés de St-Joseph. Le jour de la fête, le 19 mars, il y aura messes à 6 hres et 7 hres 30. Pélerinages dans l'après-midi et le soir. Son Excellence Mgr de St-Hyacinthe rehaussera de sa présence l'éclat de la cérémonie du soir. La chorale de Notre-Dame du Rosaire, sous la direction de M. Thériault, chantera le salut du T.S. Sacrement; et M. l'abbé Eugène Goulet, aumônier des Frères du Sacré-Coeur donnera le sermon de circonstance. Le tout se terminera par la vénération de la relique.

Pour répondre aux désirs du Souverain Pontife Pie XI alors que le monde traverse une crise terrible, levons nos yeux vers le ciel pour implorer de St-Joseph les secours que nous attendons vainement des hommes. Il est notre protecteur attitré, notre Père tendrement dévoué. Allons tous à Joseph.

———:-o-:———

Soirée originale

Cette soirée extraordinaire dont nous parlions la semaine dernière, aura lieu au Patronage, le 10 mars, et non pas au Séminaire. Comme nous le disions, tous les artistes sont du terroir, et ils exécuteront un programme mi-canadien et mi-classique. La soirée, qui comportera des variétés instrumentales de *divers genres, sera sous la direction de M. H. Saint-François, organisateur bien connu, qui sera lui-même au programme. On* entendra d'abord Mme Eugène Labarre, âgée de 75 ans, reconnue comme la championne des violoneux du Canada. Mme Labarre est de Montréal. Cette femme a fait sensation, partout où elle s'est fait entendre. Elle sera accompagné de son petit-fils, M. Emile Goulet, un violoniste qui tient vraiment du prodige. M. Goulet joue avec son instrument sur la tête, au dos, etc., M. Saint-François, lui, donnera un programme de musique excentrique, égohine, ballon, gant de caoutchouc, etc. Les billets pour cette soirée seront mis en vente sous peu, à la Pharmacie Brodeur, au prix de 35 et 50 sous chacun.

———:-o-:———

Au Japon

On nous apprend que le R. P. Jean-Marie (Albéric) Dionne, actuellement au Couvent des Dominicains d'Ottawa, vient de recevoir son obédience pour le diocèse de Hakodaté, Japon, dont les Pères Dominicains du Canada ont la direction.

Le Père Dionne est natif de l'Islet. Il a fait ses études classiques au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, est entré au Noviciat des Dominicains à Saint-Hyacinthe en 1925 et a été ordonné prêtre à Ottawa en mai 1930. Il est le fils de M. et Mme Albert Dionne, autrefois de l'Islet et de Chicoutimi, et résidant maintenant à 118, rue Dolbeau, Québec.

Le jeune missionnaire s'embarquera à Vancouver le 21 mai prochain, à bord de l'*Empress of Russia*.

———:-o-:———

Partie de détail

Mardi, 1er mars, partie de détail entre les équipes de gouret Magasin des Travailleurs et St-François-Xavier. La victoire reste à cette dernière, avec résultat de 2 à 1. Les deux équipes se trouvent donc sur un pied d'égalité. La cinquième et dernière partie sera jouée prochainement. Les meilleurs *scoreurs* de la ligue Junior sont: E. Beauregard, M. des T. G. Blanchard, M. des T. et L. St-Amant du St-François-Xavier. La saison fut un véritable succès et la ligue remercie sincèrement ceux qui ont bien voulu l'encourager.

Une figure coloniale du XVII[e] siècle:

Charles de Saint-Etienne de La Tour (1593-1666)

GOUVERNEUR, LIEUTENANT-GÉNÉRAL EN ACADIE (1)

(Fin)

Pendant que se déroulait l'horrible drame, Charles de La Tour était à Boston, pressant des négociations qui n'aboutissaient pas, parce que les Anglais ne tenaient pas à lutter contre d'Aulnay.

Le 13 mai, ignorant toujours le dénouement de la lutte, il donnait, en reconnaissance d'une somme de 2.080 louis à lui prêtée par le major Gibbons, une garantie sur le fort de Saint-Jean, dont il n'eut pas de peine à prouver qu'il était le légitime propriétaire. Il s'engageait à rembourser son créancier le 20 février 1652.

Mais bientôt il apprit les malheurs qui s'étaient abattus sur le fort de Saint-Jean et qui consommaient sa ruine. Il ne lui restait pas même un pied-à-terre dans ce pays où il avait tant travaillé.

Le 8 août 1646, il arrivait à Québec. Il fut accueilli par le gouverneur et la population avec toute la sympathie que méritaient sa valeur et les peines de toutes sortes dont il était accablé. Il logea pendant quatre ans au château Saint-Louis et cette bienveillance ne se démentit jamais. Ses détracteurs ont insinué que l'estime générale dont il était entouré était une preuve de naïveté de la part du gouverneur, des Jésuites et des habitants de Québec. La folle du logis leur a joué bien d'autres tours!

D'Aulnay, ayant rendu compte à sa manière du drame qui avait désolé la colonie reçut du roi des lettres patentes qui le nommaient "lieutenant-général de toute l'Acadie". Il faut citer en partie ce document: "Depuis quatorze ans, il a travaillé à la conversion des sauvages et bâti un séminaire; par son courage et sa valeur, il a chassé les étrangers religionnaires du fort de Pentagouët; il a repris par force d'armes et remis sous notre obéissance le fort de la rivière Saint-Jean, lequel, Charles de Saint-Etienne, sieur de La Tour, avait occupé et, par rébellion ouverte, s'efforçait de retenir, et, au mépris des arrêtés de notre Conseil, à l'aide et faveur des Estrangers religionnaires desquels il s'était allié à cette fin."

Voilà comment la mère-patrie était renseignée!

D'Aulnay était arrivé à son but. Comme il ne pouvait souffrir de rivaux, il ne tarda pas à tracasser ses voisins. Le 9 septembre 1647, il envoya un émissaire à Nicolas Denys, établi dans l'île de Miscou, pour l'avertir qu'il le dépossédait de ses biens en vertu d'un arrêt du conseil; or Denys tenait sa concession de la Compagnie des Cent Associés.

Le 14 du même mois, il envoya le sergent Boisseau au Cap Breton, avec ordre de s'emparer du fort Saint-Pierre, fondé par les sieurs Jacques Maillet et René Guignard, qui en étaient les légitimes propriétaires et ne lui avaient fait aucun mal.

D'Aulnay n'encourageait guère ses compatriotes à coloniser. Il était, paraît-il, criblé de dettes; cela ne le justifie pas de faire main basse sur les propriétés de ses voisins. Aucun argument de ses admirateurs ne saurait légitimer ces actes de sauvagerie.

D'ailleurs Louis XIV les condamna formellement plus tard en accordant des lettres patentes à Denys. Elles portent que le sieur Denys aurait fait beaucoup plus pour la conversion des sauvages et le défrichement "s'il n'eût été empêché par Charles de Menou, sieur d'Aulnay, lequel, à main armée et sans aucun droit, l'en aurait chassé, pris de son autorité privée les dits forts, victuailles et marchandises, sans en faire aucune satisfaction, et même ruiné les dites habitations." Le roi ordonne, en conséquence, "de faire raison à Denys par la veuve du sieur d'Aulnay et de ses héritiers de toutes les pertes et de tous les dommages qu'il a soufferts de la part du dit d'Aulnay de Charnizay".

Le possesseur de tant de bien mal acquis, le persécuteur et le destructeur de leurs établissements ne jouit pas longtemps du fruit de ses rapines. Sa mort est demeurée mystérieuse. Il se noya en descendant la rivière de Port-Royal dans un canot d'écorce. William Crowne a même écrit qu'il fut noyé par un de ses serviteurs. On trouva son corps sur le rivage le lendemain de l'accident.

***

Charles de La Tour, ayant appris la mort d'Aulnay, passa en France pour plaider sa cause. Il n'eut pas de peine à prouver que son ennemi portait la plus lourde part de responsabilités dans les guerres civiles qui avaient désolé la colonie naissante. Il fit connaître son indigne conduite à l'égard de Nicolas Denys. Enfin il expliqua qu'il avait eu recours aux Anglais non pour leur livrer l'Acadie, mais pour défendre ses possessions. Les témoins ne lui manquèrent pas pour soutenir ce qu'il avançait.

Il obtint des lettres patentes qui le réhabilitaient et le rétablissaient dans tous ses droits. On y lit que "depuis quarante-deux ans, il a apporté et utilement employé tous ses soins tant à la conversion des sauvages qu'à l'établissement de l'autorité du roi dans le pays...; il a contribué à l'instruction des sauvages". Le roi déclare ensuite "qu'il aurait continué de bien faire s'il n'eût été empêché par Charles de Menou, sieur d'Aulnay, lequel aurait favorisé ses ennemis en des accusations et suppositions qu'ils n'ont pu vérifier". Ce document authentique proclame l'innocence de La Tour.

Ayant obtenu complète satisfaction, de La Tour s'empressa de revenir en Acadie. Le 23 septembre 1651, il se rendit à Port-Royal en compagnie de quelques gentilshommes auxquels il avait concédé des terres et présenta à Madame d'Aulnay les ordres du roi lui ordonnant de restituer le fort de Saint-Jean. Elle s'inclina devant cette injonction.

Pour aplanir les très nombreuses difficultés que présentait le règlement de la succession, de La Tour proposa à la veuve d'Aulnay de l'épouser, ce qu'elle accepta. Il ne voulut pas prendre à sa charge les dettes de son ancien adversaire, mais il donna vingt mille livres à sa veuve, pour elle et les siens, et lui en promit dix mille autres qui entreraient dans la communauté des biens dès qu'elle pourrait se réaliser, c'est-à-dire après paiement de toute la dette. Il lui donna en plus, sa vie durant seulement, la propriété du fort de Saint-Jean dans toute son étendue. C'était une garantie de sécurité.

***

(Suite en 7e page)

(1) Voir *Revue Montalembert*, no de décembre.

Les Courriers

N.-D.-de-STANBRIDGE

Les funérailles de Mme Hector Hébert ont eu lieu mercredi le 24 février. Mme Hébert est décédée après une maladie de quelques jours. Son service fut chanté par M. le curé J.L. Charbonneau curé de la paroisse. Le deuil était conduit par son fils Joseph et son gendre M. Romuald Gaudreau de Montréal. Les porteurs étaient les quatre frères de la défunte, MM. Charles-Emile Hermas, Arthur et Arsène de St-Blaise; ses deux fils Aldéric et Euchariste Hébert. La quête fut faite par Mmes Aldéi Dussault et Camille Poirier. Une affluence considérable de parents et d'amis assistaient aux funérailles. Son époux, M. Hector Hébert, ses filles Yvette et Marguerite, ses belles-filles Marie-Ange, Mme A. Légaré de Montréal, Irène et Annette institutrices à Montréal; ses fils mentionnés plus haut et ses quatre frères, son gendre, M. Romuald Gaudreau, ses soeurs, Mmes Voirol et Wolfe de New York et sa soeur, Eveline de St-Blaise.

Offrande de fleurs: une couronne par les enfants.

Offrandes de messes: famille D. Girard de Waterloo, M. Léonard Girard, Pike River, M. et Mme E. Boyer, Rosaire Roch, M. et Mme Aldéric Hébert, M. L.E. Morin, Mgr J.A. Papineau, cousin de la défunte.

Bouquets spirtiuels: le personnel de l'Ecole Normale de Saint-Hyacinthe, RR. Soeurs Madeleine du Bon Pasteur et Ste Jeanne Marie de St-Hyacinthe, Mlles Irène et Annette Hébert, M. et Mme Romuald Gaudreau, M. et Mme Armand Legaré, M. et Mme Alda Légaré, Jean et Pauline Gaudreau famille Ephrem Lebeau, M. et Mme Oliva Boivin, Mlle Thérèse Dandurand et ses élèves, famille Henri Desranleau, famille C. Chicoine.

Sympathie: Dr et Mme Bouthiller, St-Jean, M. et Mme Albert Davignon, famille J.B. Larivière, M. et Mme G. Morin, M. et Mme O. Lafrance, famille Jos. Robert, Antoine Boissonnault, St-Blaise, Luc Papineau, St-Jean, M. et Mme A. Cloutier, Mlles Fiore et Léonie Girard, Mlle Eliane Maheu, M. et Mme R. Wolfe, M. et Mme E. Brouillette, famille Israel Larochelle, M. et Mme Ernest St-Jacques, Mme Paradis, M. et Mme E. Roy, M. et Mme Hercule Morin, M. et Mme A. Desranleau, M. Arcade Desranleau, M. et Mme Lucien Lamoureux, M. P.P. M. et Mme Lareau, M. M. Lamoureux, M. et Mme E. Pelletier, M. O. Lareau, famille Pierre Girard, M. et Mme N. Poirier, M. et Mme Art. Poirier, M. et Mme A. Dussault, M. et Mme C. Poirier, M. et Mme Jos. Duquette, M. et Mme J. Provost, M. et Mme A. Provost, M. et Mme J. Duguay, M. et Mme A. Béchard et grand nombre d'autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

—Nous avons eu un concours pascal lundi dernier. Plusieurs prêtres des paroisses voisines sont venus prêter leur concours à notre dévoué curé, à cette occasion.

—Mlle Marguerite Hébert de l'Ecole Normale de St-Hyacinthe est dans sa famille pour quelques jours à l'occasion du décès de sa mère, Mme Hecotr Hébert.

—M. et Mme Donat Galipeau, Mme Lucien Courville de Montréal, en visite à Notre-Dame chez des amis.

POUR LE JEUNE DU CAREME
SHREDDED WHEAT

TOUT CUIT
LE METS IDEAL POUR LE CAREME—LEGER ET NUTRITIF
Fait au Canada avec du Blé canadien
THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD.

DUPUIS
64E VENTE ANNIVERSAIRE 1868 1932
VENEZ À MONTRÉAL À NOS FRAIS
et assistez à notre plus grande vente de 1932
NOTRE 64e VENTE ANNIVERSAIRE
commençant
LUNDI 7 MARS
Durant nos 64 années en affaires nous avons appris à satisfaire les désirs de nos clients et cette année nous avons réussi encore mieux car c'est d'après l'avis même de nos clients que nous avons choisi les marchandises achetées pour cette vente.
Nous sommes au seuil d'une saison nouvelle et quelques jours seulement nous séparent de Pâques: profitez de ces aubaines pour faire vos achats.
Nous garantissons que nos prix sont les plus bas considérant la qualité de notre marchandise et de notre service.
VENEZ À MONTRÉAL À NOS FRAIS.
Afin de permettre à nos clients éloignés de profiter de cette vente nous offrons de rembourser leur passage en chemin de fer, aller et retour d'après la cédule suivante; si vous demeurez dans un endroit où nous ne faisons pas de livraison régulière par nos voitures.
RAYON DE 100 miles contre achats de $100.00
RAYON DE 75 miles contre achats de 75.00
RAYON DE 50 miles contre achats de 50.00
RAYON DE 25 miles contre achats de 25.00
(autres distances, contre achats proportionnés)
Ces remboursements sont faits, le jour même des achats seulement, à notre bureau d'information, sur présentation du billet de retour et des factures. Le remboursement des frais de transport nous dispense cependant d'expédier les marchandises à nos frais.
Dupuis Frères LIMITÉE
Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe
PLATEAU 5151

T'a'pas ? par—RACEY—
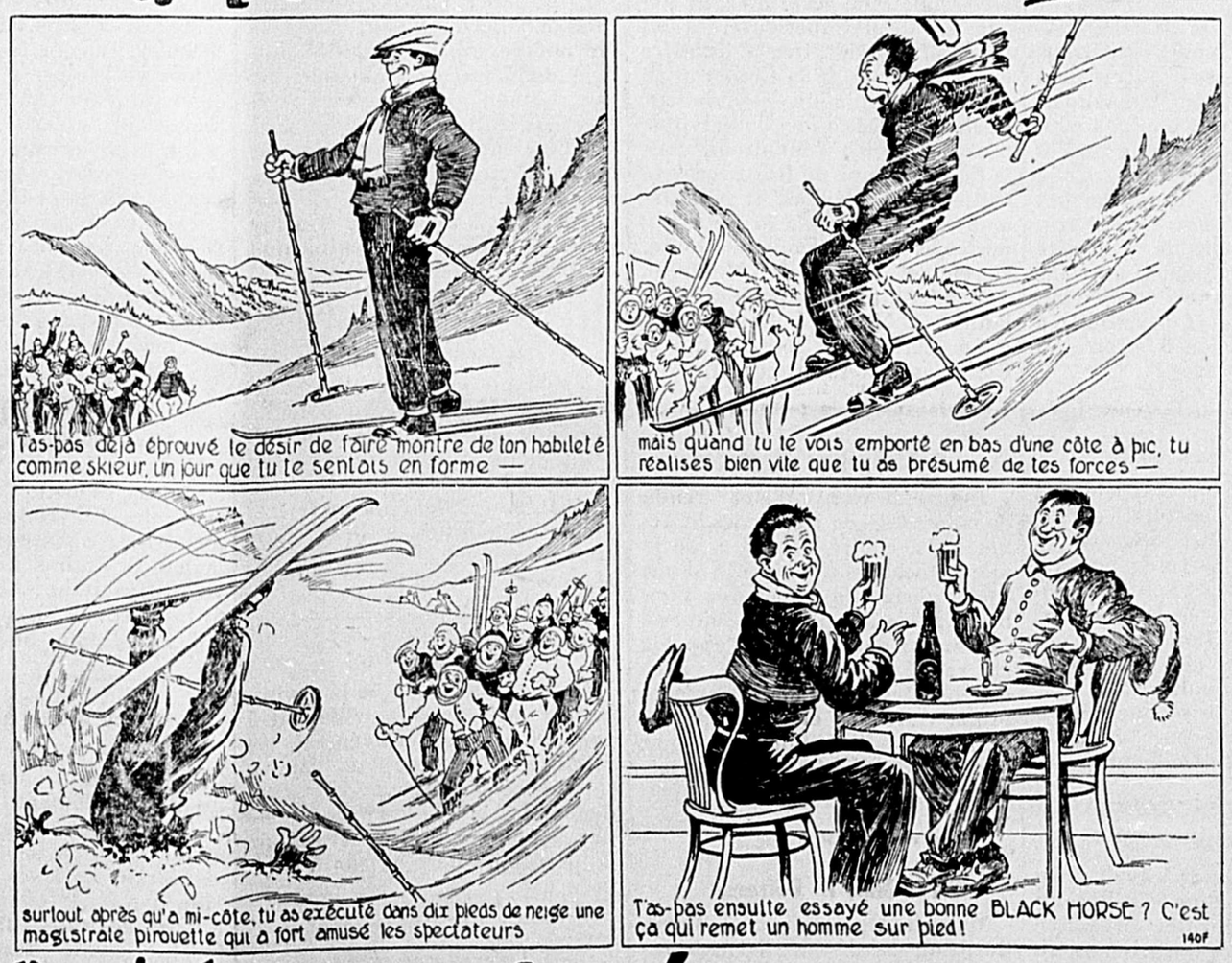

dites simplement— "Bière Black Horse Dawes s.v.p."!

Une figure coloniale du XVII[e] siècle:

(*suite de la 6e page*)

De La Tour était-il enfin au bout de ses peines? Hélas! les créanciers d'Aulnay ne tardèrent pas à entrer en scène. Le premier qui se présenta, et le principal, était Le Borgne, marchand de La Rochelle; il fut établi que la succession lui devait deux cent soixante mille livres.

D'Aulnay avait hypothéqué en sa faveur les propriétés qu'il possédait en France. Madame d'Aulnay avait donné procuration au sieur Brice de Sainte-Croix pour veiller sur ces propriétés. Mais, abusant de ses pouvoirs, il passa, le 8 février 1652, un contrat d'association avec le duc de Vendôme, par lequel il cédait à ce prince la moitié des terres qui appartenaient aux enfants d'Aulnay et le fort de la rivière Saint-Jean, qui appartenait à Charles de La Tour. Mme d'Aulnay ignorait tout de cette convention. Le duc s'engageait à payer la moitié des dettes de la succession, à se charger de toutes choses nécessaires pour l'entretien de la maison de Madame d'Aulnay et de ses enfants, à la secourir en cas d'attaque. Cette convention ne pouvait être mise à exécution; elle devint lettre morte.

Le Borgne voulait être payé au plus tôt. Quelques semaines après le mariage de La Tour avec la veuve d'Aulnay, il se présenta à Port-Royal et fit reconnaître les dettes du défunt pour la somme de 205.286 livres. De La Tour était absent, il en profita pour faire main basse sur toutes les pelleteries appartenant à la succession d'Aulnay.

D'autre part, les héritiers de Razilly réclamaient le paiement des droits acquis par d'Aulnay en 1642. Le Parlement ordonna à la succession de verser 34.000 livres à la veuve de Razilly.

On se souvient que Denys avait été chassé de Miscou et avait subi des pertes considérables. On lui paya 8.000 livres de dommages intérêts.

Comme on le voit, les dettes d'Aulnay rendaient précaire l'avoir de sa veuve et de ses enfants. Mais à qui la faute? A propos de ces règlements de succession, on a trouvé moyen d'incriminer gravement de La Tour. M. Lauvrière l'accuse d'avoir pris chez Madame d'Aulnay, pour les porter au fort de Saint-Jean, des pelleteries et autres marchandises pour la somme de 387,000 livres. Or le document sur lequel il s'appuie dit formellement que ces pelleteries estimées à 387.000 livres furent emportées "pour le compte de Le Borgne."

L'avide créancier ne s'en tint pas là. Denys, déjà si éprouvé, s'était fixé à Népisiguit et recommençait vaillamment son oeuvre de défricheur. Il avait même entrepris de relever de leur ruines les forts de Saint-Pierre et Sainte-Anne du Cap Breton. Le Borgne fondit sur ses possessions, s'empare des forts Saint-Pierre et Népisiguit, emmena Denys et ses gens à Port-Royal et les fit mettre aux fers. Il ordonna de brûler l'établissement de la Hève: forteresse, chapelle, habitations tout fut détruit.

Denys estima que ses pertes se montaient à 100.000 livres. Rendu à la liberté, il passa en France pour se faire rendre justice. Le 3 décembre 1653, il reçut de la Compagnie de la Nouvelle-France, associée avec celle de Miscou une concession de terres à prendre "depuis le Cap de Canseau jusqu'au cap des Roziers", avec droits de chasse et de traite, à condition de payer à la Compagnie de Miscou 15.000 livres et de fonder deux "habitations" de 40 familles catholiques. Le 30 janvier 1654, confirmant cette concession, on le nomma gouverneur "en toute l'étendue de la grande baie Saint-Laurent et iles adjacentes depuis le cap de Canseau jusqu'au cap des Roziers."

Les malheurs qui avaient fondu sur Denys étaient des conséquences de la conduite d'Aulnay. Les lettres royales ne manquent pas de flétrir les actes de barbarie de l'ancien gouverneur de Port-Royal. En même temps, le roi défendait à Le Borgne et autres créanciers d'Aulnay de troubler Denys dans la jouissance de ses forts dont il avait repris possession.

Le Borgne, après avoir pillé Port-Royal, se rendit au fort de la rivière Saint-Jean pour surprendre de La Tour. Mais il apprit en cours de route que Denys avait repris possession du fort Saint-Pierre. Il vira de bord et se rendit de nouveau vers Port-Royal afin d'y attendre l'envoyé de Denys, de lui enlever ses nouveaux titres et de le déposséder encore de ses domaines. Il remettait à plus tard le coup de main contre de La Tour.

***

Il n'en eut pas le temps. Le lendemain, le major anglais Sedgewick, à la tête de trois cents hommes, se présenta devant le fort de Saint-Jean et somma de La Tour de se rendre. Celui-ci, n'ayant que peu de vivres et pas de munitions parce que Le Borgne avait refusé de lui en céder, dut se rendre et livrer aux Anglais tous ses effets qui se montaient à 200.000 livres. De là, les Anglais se rendirent à Port-Royal, où Le Borgne, malgré toutes sortes de munitions de guerre et de provisions, ne se défendit que faiblement. Les Anglais, une fois maîtres de son fort, ne tinrent aucun des articles de la capitulation.

De La Tour, fait prisonnier, fut emmené en Angleterre où il resta pendant un an et fit tout en son pouvoir pour rentrer en possession de ses biens. Cromwel demeurait inflexible. Il savait que de La Tour avait hypothéqué son fort et autres possessions en faveur du Bostonnais Gibbons; donc l'Acadie était un pays acquis. Il se montra inexorable et mit à la charge de son prisonnier, en plus des 3,379 livres qu'il devait à Gibbons, les dépenses des soldats anglais pendant leur séjour au fort de Saint-Jean.

L'ancien gouverneur de l'Acadie se trouvait ruiné une seconde fois. A l'âge où il était, on ne refait pas sa fortune. Il accepta donc momentanément l'allégeance anglaise. L'abbé Ferland l'en excuse. Ses modernes détracteurs lui en ont fait un crime. En somme, il était beaucoup plus à plaindre que les seigneurs canadiens restés en possession de leurs fiefs après le traité de Paris; eux du moins n'avaient pas perdu leurs domaines en changeant d'allégeance; et pourtant, qui a jamais eu l'idée de les blâmer?

Le roi de France fut loin d'en faire un grief à sa famille. En 1700, Louis XIV confirmait dans leurs droits les enfants en approuvant solennellement les lettres patentes accordées en 1651.

De La Tour n'ayant pas les moyens de payer les sommes qu'exigeait Cromwell, accepta comme associés deux Anglais, John Crowne et John Temple qui s'offraient à payer toutes ses dettes. En conséquence, ils furent créés banronnets de la Nouvelle-Ecosse et reçurent des lettres patentes qui leur concédaient toute cette partie du pays qui va "depuis Marlinguiche jusqu'aux frontières de la Nouvelle-Angleterre".

Le 20 septembre 1656, il vendit tous ses droits à ses deux collègues lesquels s'engageaient à lui payer annuellement "un vingtième des produits de la traite des pelleteries et de tous les revenus de la terre acadienne". Puis les deux associés se partagèrent le gouvernement de l'Acadie. Temple eut le commandement du fort de Saint-Jean, et Crowne, celui de Pentagouët.

***

La France considérait la prise de l'Acadie comme une usurpation. En conséquence, le 10 octobre 1657, Louis XIV nommait un gouverneur pour ce pays; il désigna pour cette charge délicate Emmanuel Le Borgne, sieur du Coudray, auquel la Compagnie de la Nouvelle-France accorda en toute propriété "les terres situées en Acadie depuis l'entrée de la rivière Verte jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, excepté celles qui ont été concédées à de La Tour".

Le nouveau gouverneur délégua son fils, Alexandre Le Borgne de Bellisle pour prendre possession de ses lointaines domaines. En février 1658, de Bellisle quitta la France en compagnie de cinquante hommes. En mai, il s'emparait du fort de la Hève et des pelleteries qui s'y trouvaient. Mais Temple l'attaqua, le fit prisonnier et le conduisit à Boston.

Pendant leur courte domination en Acadie, les Anglais se firent une détestable réputation. On reproche à Temple d'avoir incendié trois églises et deux chapelles, d'avoir rasé trois forts et emporté en Nouvelle-Angleterre 52 canons et toutes les munitions qu'il avait pu trouver. L'ambassadeur français à Londres fit des représentations et défense fut faite à Temple de troubler les habitants dans l'usage de leurs droits et de leurs libertés civiles et religieuses.

En 1667, le traité de Bréda rendit enfin à la France ses territoires de l'Acadie, et le 6 août 1669, William Temple recevait du roi d'Angleterre l'ordre de restituer le pays aux Français. Mais Charles de La Tour n'était plus. Pendant que la France et l'Angleterre se disputaient la terre acadienne, il s'était retiré au fort du Cap Sable où il avait enfin trouvé le calme et la paix. La tradition fixe sa mort en 1666. Son épouse le suivit au tombeau quatre ou cinq ans plus tard; elle lui avait donné six enfants. Les huit enfants qu'elle avait eus de son mariage avec d'Aulnay passèrent quelque temps chez Nicolas Denys après la prise de Port-Royal; puis ils furent conduits en France. Les quatre garçons moururent au champ d'honneur; les filles se firent religieuses.

Les enfants de La Tour et de Jeanne de Mottin, veuve d'Aulnay, devinrent les héritiers des biens des deux familles. Mais ce fut après de longues années de réclamations qu'ils en eurent la possession. Par un arrêt du Conseil d'Etat du 20 mars 1703, Louis XIV reconnut leurs droits. M. Lauvrière a osé dire que le roi récompensait ainsi des trahisons et légalisait des usurpations. Les recherches de M. Couillard-Després ne permettront plus de répéter ces paroles regrettables.

Telle fut la vie dramatique de Charles de Saint-Etienne de La Tour. Il nous apparaît enfin sous son vrai jour, vengé des calomnies et des insinuations malveillantes qui ont si longtemps pesé sur sa mémoire. Certes, il ne fut pas exempt de toute faiblesse, mais on ne peut nier qu'il fut un ardent colonisateur qui encourageait ses compatriotes et les fixait au sol en organisant partout avec succès les travaux de défrichement. D'autres furent plus heureux, n'étant pas exposés comme lui à la rapacité d'un voisin dangereux, redouté de ses compatriotes et auquel les Bostonnais accordaient peu de confiance. L'union de tous ces pionniers dans un même but eût épargné à l'Acadie la plupart des calamités qui la désolèrent si longtemps.

De l'étude très fouillée que lui consacre M. l'abbé Couillard-Després, et à laquelle il sera désormais indispensable de se reporter, il apparaît clairement que cet homme si maltraité par des historiens qui puisaient leurs informations à une source très suspecte ne mérite pas les injures qu'ils lui ont prodiguées. Il est digne de respect et de vénération pour avoir fait une oeuvre éminemment française et n'avoir jamais désespéré de l'avenir de son pays d'adoption.

L. RIBOULET

Les Courriers

ST-THÉODORE D'ACTON

Mme Thomas Sawyer, née Ernestine Blanchard est décédée le 25 février à l'âge de 32 ans. Outre son époux, elle laisse cinq enfants. Les funérailles ont eu lieu le 29 février. Comme la défunte était dame de Ste-Anne, elle eut les honneurs de la congrégation. La bannière était portée par M. H. Guérin, maire de la paroisse accompagné de Mmes Ed. Fontaine, A. Miclette, J.M. Fontaine, S. Gendron. Les porteurs étaient MM. J. Blanchard, J.B. Sawyer, H. Sawyer de St-Nazaire, H. St-Louis d'Upton, R. Bazinet de Montréal, J.B. Sawyer de St-Jean Baptiste de Rouville, accompagnés de Mmes W. Leclerc, A. Benoît, A. Paré, A. Morin, L. Martin O. Miclette. Dans le cortège on remarquait M. et Mme Ed. Jacques, M. et Mme J.B. Ethier, M. et Mme Ed. Blanchard de Saint-Nazaire, M. et Mme V. Langelier M. A. Laliberté, MM. W. et A. Béhal d'Upton, M. et Mme H. Plante, M. et Mme A. Jodoin, M. et Mme J. Tremblay, M. et Mme H. Beaudoin, M. et Mme L. Nolin, Mme H. Vincent, Mlles M. Guérin R.A. Bouthillette, Mme Bélanger M. et Mme E. Fontaine, Mlle P. Gaudet, Mme E. Dumaine, M. et Mme H. Vincent et plusieurs autres.

TÉL. 775 SOIR. 918
J.-ERNEST ST-ONGE
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
BRULEURS A L'HUILE NU-WAY
248 CASCADES ST-HYACINTHE

TÉL. 735
DR LÉO BENOIT
96, RUE MONDOR
SAINT-HYACINTHE

TÉL. 235 254 CASCADES
J.-A.-R. SÉGUIN
PLOMBIER-COUVREUR
ET POSEUR
D'APPAREILS DE CHAUFFAGE
ANCIENNE PLACE B. LORANGE

Dr L.-P. Couture
SPÉCIALITÉ:
MALADIES DES YEUX
DU NEZ, DES OREILLES
ET DE LA GORGE
104 RUE MONDOR
SAINT-HYACINTHE
TÉL. 836

Un mélange de tendres feuilles fraîches
LE THÉ VERT "SALADA"
'Tout frais des plantations'
258-F

Les Propriétaires du Nouveau Chevrolet Six Connaissent la Différence que Font Six Cylindres!

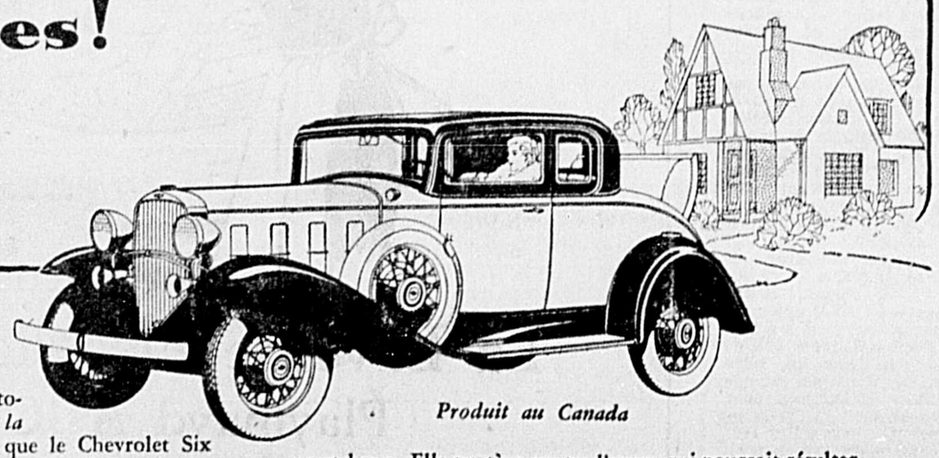

Produit au Canada

IL nombre est si grand des automobilistes qui ont découvert *la différence que font six cylindres* que le Chevrolet Six occupe aujourd'hui la première place dans les ventes.

Six cylindres sont préférables sous tout rapport. Le moteur du Chevrolet Six accélère en grande vitesse sans vibration. Il vous permet de prendre la tête du trafic et vous évite de changer de vitesses aussi souvent.

Vous pouvez conduire aussi loin et aussi vite que vous voulez, sans vous fatiguer. Car le voyage dans un six est souple, silencieux et reposant à *chaque* vitesse.

Et puis la souplesse du Chevrolet est *inhérente*. Elle résulte du dessin six cylindres et de la méthode employée par Chevrolet pour isoler le moteur du châssis à l'aide de coussins de caoutchouc. Elle protège contre l'usure qui pourrait résulter de la vibration quand vous conduisez votre Chevrolet.

En plus de ces grands avantages, Chevrolet vous offre le Roulement Libre et le changement Syncro-Mesh sûr et silencieux. Il vous donne la performance de 60 chevaux, *avec le plus faible coût d'opération de n'importe quel auto de dimension régulière*, sans égard au nombre de cylindres. Et le Chevrolet offre les Carrosseries par Fisher—plus élégantes, plus spacieuses et d'un silence plus durable. *Conduisez* un Chevrolet Six. Vous trouverez de nombreux avantages et beaucoup de plaisir dans le fait suivant: *Il est sage de choisir un Chevrolet Six!*

NOUVEAU CHEVROLET SIX
avec changement Syncro-Mesh Silencieux et Roulement Libre Simplifié

Legaré Automobile de St-Hyacinthe
FRS JETTÉ, DIR.-GÉRANT
92-94 RUE MONDOR TEL. 546 ST-HYACINTHE
CI5-36F

Les "quêteux"

(*Suite de la 1ère page*)

histoire de mon pays. Nous étions trois enfants à garder la maison pour quelques minutes. Six, sept, et huit ans. Ce n'est pas vieux, et, à cet âge, on n'était pas brave, il y a trente ans. Un quêteux s'amène. Un pauvre diable, chienbattu, la démarche lourde et lente, la voix tremblante, la figure ornée d'une belle barbe ronde toute blanche, comme le Saint-Joseph du cadre de la cuisine. La phrase sacramentelle: "Voulez-vous me faire la charité pour l'amour du bon Dieu." Nous n'avions pas peur, mais que faire? Nous ne savions pas où était le porte-monnaie. L'un de nous descend à la cave, en remonte une douzaine de beaux oeufs frais et les tend au quêteux en expliquant: "C'est bien de valeur, on n'a pas un sou, mais prenez toujours ça." Le vieillard mit les oeufs avec précaution dans son panier, en nous remercient avec effusion et nous promettant toutes sortes de félicités dans ce bas monde et dans l'autre. Lorsque nous racontâmes la chose à maman, celle-ci ne nous blâma pas de cet acte de charité, mais nous renseigna sur le prix des oeufs qui se vendaient alors quinze sous la douzaine.

Quinze sous la douzaine, exactement ce que nos cultivateurs ont vendu leurs oeufs l'été dernier, en l'an de grâce 1931. Par où ce souvenir se rattache à l'actualité. Il y avait autrefois la confrérie des quêteux ambulants.

CER

———:-o-:———

Les livres nouveaux

(*suite de la 1ère page*)

et la paix règnent partout; que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle..."

La nouvelle brochure est propre à établir sur cet important sujet la conviction dans les esprits.

Il est à souhaiter qu'elle soit lue par le plus grand nombre possible.

J.-D.

———:-o-:———

STE-HÉLÈNE

Dimanche le 28 février a eu lieu un concours pascal. MM. les abbés P. Auger, A. Lévesque, R. Vadnais et Théberge tous du Séminaire de St-Hyacinthe, étaient venus pour les confessions qui furent très nombreuses.

—En visite dimanche chez M. Z. Sawyer, M. Isidore Dionne et son fils Lucien de Drummondville.

———:-o-:———

L'embonpoint est une menace pour la santé

Les compagnies d'assurance ont portées à refuser les applications d'hommes et de femmes trop corpulents — elles ne peuvent se risquer.

La santé ne se maintient pas longtemps chez les gens excessivement gros. La graisse abrège généralement la durée de la vie. La constipation, l'affaiblissement des facultés, la perte d'énergie et de force ne sont qu'une partie des ennuis qui affligent quelquefois les hommes et les femmes dont le poids est anormal.

Pourquoi ne pas vous libérer de cette graisse superflue — recouvrer une magnifique santé et une bonne mine — avant le déjeuner. Prenez simplement tous les matins une demi-cuillerée à thé de Sels Kruschen dans un verre d'eau chaude. Kruschen est une méthode saine et efficace pour maigrir, basée sur un principe scientifique. On peut hâter l'effet amaigrissant de Kruschen en se privant de viandes grasses, de pâtisseries et en mangeant moins de beurre, de crème et de patates.

Kruschen facilite le fonctionnement normal du sang, des nerfs des glandes et des organes. Vous acquérez un regain de force et d'énergie étonnantes — vous vous sentez rajeuni — paraissez mieux et travaillez davantage. Pourquoi retarder d'acquérir du charme et une santé radieuse? Commencez dès aujourd'hui le traitement Kruschen.

OFFRE GRATUITE D'ESSAI

Si vous n'avez jamais essayé Kruschen, faites-le aujourd'hui même à nos frais. Nous avons distribué un grand nombre de paquets spéciaux "GEANTS" qui vous permettront de juger facilement par vous-même de la vérité de nos prétentions. Demandez à votre pharmacien le nouveau paquet "GEANT" à 75c.

Il consiste en notre bouteille régulière à 75c. avec une bouteille d'essai séparée, quantité suffisante pour une semaine environ. Ouvrez d'abord la bouteille d'essai. Mettez-la à l'épreuve et si, après cela, vous n'êtes pas tout à fait convaincu que Kruschen accomplit tout le bien que nous lui attribuons, la bouteille ordinaire restera intacte. Rapportez-la. Votre pharmacien est autorisé à vous remettre vos 75c. immédiatement et sans discussion. Vous aurez essayé Kruschen gratuitement à nos frais. Quel marché plus loyal pouvez-vous désirer? Préparé par E. Griffiths Hughes, Ltd., Manchester, Ang. (Maison fondée en 1756). Importateurs: McGillivray Bros., Ltd., Toronto.

Les COURRIERS

ST-CÉSAIRE

Il nous fait plaisir de mentionner, parmi les activités scientifiques du collège, les conférences avec projections lumineuses données au cours du mois de mars: le 1er mars, "Les freins sur les autos", par M. E. Kiely, de Montréal; le 3 mars, "Comment le lait est traité", M. André Moldavan (Université de Paris), de la Cie Guaranteed Pure Milk, de Montréal; le 8 mars, "Un voyage en Alaska", M. P.E. Gingras du C.P.R., Montréal; le 10 mars: "Les Immeubles", M. Ernest Pitt, de la Cie Ernest Pitt, Montréal; le 13 mars: "L'organisation des ligues dans le sport" M. G. Manny, agent de gare à St-Césaire; le 15 mars: "La situation économique du Canada", un professeur du collège; le 17 mars: "L'organisation du magasin", M. A.T. Dugal, gérant chez Dupuis Frères, Montréal; le 20 mars: "Les soins que nous devons donner aux animaux", Docteur H.R. Tétreault, de St-Césaire; le 22 mars: "Comment sont manufacturées les liqueurs douces", M. J. Hubert.

———:-o-:———

ST-JUDE

Les Quarante-Heures ont été célébrées avec solennité dans notre paroisse. Pieusement suivies elles laissent au coeur de chacun de grandes consolations.

A la messe d'ouverture, M. le chanoine J.B.O. Archambault, supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe officiait. M. le chanoine P. N. Desmarais, curé de la cathédrale de St-Hyacinthe, assisté de MM. les abbés Gérard Lusignan et François Leblanc, vicaires à Sorel, qui remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre, a célébré la messe de clôture.

M. le chanoine André Dubreuil procureur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, MM. les abbés Pierre Laberge, prêtre en retraite, J.B. Larochelle, curé de St-Barnabé, Ferdinand Jodoin, curé de St-Bernard, Alcide Roy, assistant-directeur des élèves au Séminaire de St-Hyacinthe sont venus prêter leur concours.

Pour cette circonstance l'autel avait été magnifiquement décorée par les RR. Soeurs de St-Joseph.

Aux messes le chant a été exécuté par la chorale des hommes et des jeunes gens, sous la direction de M. E. Grégoire. M. le notaire P.E. L'Heureux touchait l'orgue.

Les petits enfants ont aussi fourni leur quote part à la beauté des cérémonies religieuses. M. le curé les convia à une heure d'adoration spécialement pour eux, et sut tenir son jeune auditoire au delà d'une heure sous le charme de sa captivante parole. Les élèves du couvent sous l'habile direction des RR. Soeurs St-Joseph rendirent avec âme les cantiques appropriés. Les solistes étaient Mlles E. Charbonneau, L. Roy, G. Martin. A l'orgue Mlle J. L'Heureux.

L'Heure d'adoration de dimanche soir prêchée par M. le curé fut des plus touchantes. Chant exécuté par la chorale des Enfants de Marie. Les solistes, Mlles S. Lussier, C. Pelletier, Y. Comeau, B. Larivière, J. L'Heureux. A l'orgue, Mlle J. L'Heureux.

Mardi après-midi ouverture du mois de St-Joseph, M. le chanoine P.N. Desmarais curé de la cathédrale de St-Hyacinthe, dans une magnifique allocution présente St-Joseph modèle de la vie chrétienne.

Les paroissiens de St-Jude se font un devoir d'exprimer leur gratitude à MM. les chanoines, MM. les curés et MM. les abbés qui ont bien voulu honorer de leur présence cette fête religieuse, à notre si dévoué curé M. J.-B. Nadeau, et à tous ceux qui de loin ou de près ont contribué à donner tant de solennité à nos Quarante-Heures.

PUREMENT VÉGÉTALES

Elles stimulent votre foie, le débarrassent des poisons et

Améliorent votre

APPÉTIT

En vente partout, en pqts rouges de 25c et 75c.

CARTER'S LITTLE LIVER PILLS

RENSEIGNEZ-VOUS sur le REGULATEUR de TEMPERATURE D'HUILE DU MOTEUR une caractéristique efficace du NOUVEL

OLDSMOBILE SIX et HUIT

qui offre aussi

ETRANGLEUR ENTIEREMENT AUTOMATIQUE

DECARBONISATEUR DU MOTEUR

ROULEMENT LIBRE

CONTROLE DE SOUPLESSE

CHANGEMENT DE VITESSES SYNCRO-MESH

PRODUITE AU CANADA

LEGARÉ AUTOMOBILE

DE SAINT-HYACINTHE

92-94 RUE MONDOR TÉL. 546

013-13F

L'OLDSMOBILE SUR

Pourquoi faire ceci?

...alors que vous pouvez l'accomplir en fermant un interrupteur?

La Laveuse Electrique

Playmayd ABC

(Modèle B)

Ne coûte que $99

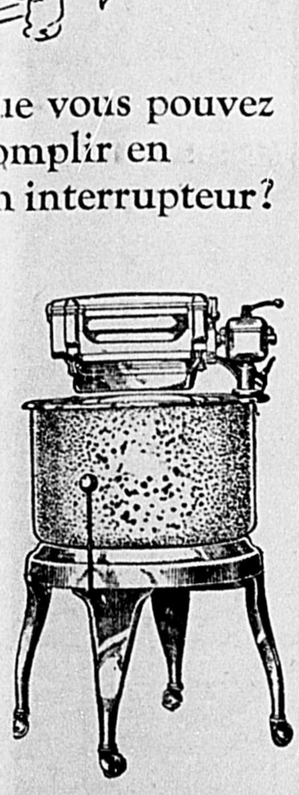

Payez seulement $5.00 COMPTANT

La balance répartie sur 24 mois

Voici la plus grande valeur en laveuses électriques que nous ayons jamais offerte. Les qualités fiables, ainsi que la durée des fameuses Playmayd A B C ont été conservées dans un modèle construit spécialement pour que nous le vendions à ce nouveau bas prix. Pourquoi endurer le travail éreintant de la cuve un jour de plus? Lavez plutôt par l'électricité, avec une Playmayd A B C.

POWER CANADA

Southern Canada Power Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

PETITES ANNONCES

FEMMES DEMANDEES ayant une machine à coudre pour coudre pour nous chez elle. Rien à vendre. Tout ouvrage fait à la machine. Ecrivez à Ontario Neckwear Compagnie, Dept. 187, Toronto 8, Ont.

A VENDRE.— Fournaise et tuyau, table, porte-chapeaux poêle à l'huile Perfection, 3 feux, avec corniche et fourneau.

S'adresser au *Courrier*. jno

UNE CHANCE POUR VOUS.— Avec $20.00 comptant vous vous procurez un beau terrain de 50 x 125 pieds situé à dix minutes du centre de la ville. C'est le temps de vous mettre chez vous parceque que la main d'oeuvre est facile à obtenir et que les prix des matériaux de construction sont beaucoup baissés. Pour plus de renseignements s'adresser au *Courrier*. jno

J'AI DEUX LOGEMENTS à louer, l'un au prix de $8.00 et l'autre de $18.00 par mois. Egalement un magasin au prix de $10.00 par mois.

S'ad. à Eugène Benoit, 90 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe, P.Q.

A VENDRE.— Propriété située au centre de la ville. Deux logements. En très bonne condition. Prix pour rapporter 10% et au-delà. S'ad. au *Courrier*. jno

ONDULATION PERMANENTE.— Croquignole.— Spécial pour les fêtes, du 4 déc. au 23 déc. Prix rég. $5.00 — 2 pour $ 9.00 Prix rég. $8.00 — 2 pour $13.00 Tout ouvrage garanti. Tél. 795 Mme U. Santoire 145 Cascades, St-Hyacinthe.

A VENDRE.— Belle terre d'environ 140 acres de superficie. Grange neuve de 125 x 35 pieds, couverte en métal. Ecurie et étable pavées en ciment. S'adresser à J.-A. Bonin, 153 Bourdages.

A LOUER.— Logement de 4 pièces, au centre de la ville. Possession immédiate. S'adresser au *Courrier*. jno

A VENDRE.— Propriété rapportant généralement $33. à $36. par mois à vendre pour $3,700.00.

S'adresser au bureau du *Courrier*. jno

COURS DE STENOGRAPHIE anglaise et française, méthode moderne, rapide et sûre. Cours en quatre mois. Leçons le soir, 50 sous chacune. S'adresser à Jeanne Orsali, 13 rue St-Hyacinthe, ville. 4ms

A VENDRE.— Maison de commerce bien établie comme boucherie, de gros et détail. Cause de maladie. Conditions avantageuses S'ad. à J.-A. Deslandes, St-Liboire, P.Q. 4ms

A VENDRE.— Ameublement de salon en acajou, en très bon état, pour cause de déménagement. A bon marché. S'adresser à 219B rue Girouard. jno

A LOUER.— Logement de 5 appartements en bon état. Bien chaud. $16.00 par mois. S'adresser au No. 3¾ rue St-Simon. jno

A VENDRE.— Fournaise et tuyau, table, porte-chapeau, tabouret, etc.

S'adresser au *Courrier*. jno

AGENTS DEMANDES.— Commission avantageuse, sollicitation facile. S'adresser à 108, rue St-Antoine.

ACCORD DE PIANOS et réparations de toutes sortes. S'adresser à M. E.-N. Gaudette, 56a rue William. Téléphone 971. 25mrs

A VENDRE.— Ameublement de cuisine, chambre à coucher et boudoir. Cause de mortalité. S'adresser à 17 Papineau, ou 138 rue Bourdages.

SCN IMPRIMEURS ALLIÉS CANADA 41

Le Courrier de St-Hyacinthe

Paraît tous les vendredis. Prix de l'abonnement: Canada $1.50 par an; aux Etats-Unis, $2.00, numéro, 5 sous. Imprimé et publié aux Nos 68-70, rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, par la Compagnie d'Imprimerie et comptabilités (Limitée.) A.-J. Gaudreau Administrateur-Gérant

CANADA

CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 8 avril, 1932 pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine sur la route rurale No. 1 St-Bonaventure, à commencer le 1er juillet, 1932 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat projeté peuvent être consultés aux bureau de poste de St-Bonaventure, P.Q., et au bureau de l'Administrateur de district où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DE DISTRICT, Montréal, le 22 février, 1932.

J. TAYLOR,
Administrateur de District

CANADA

CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 8 avril, 1932 pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine sur la route rurale No. 1 de STE-ANGELE DE MONNOIR, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat projeté peuvent être consultés aux bureau de poste de STE-ANGELE DE MONNOIR et au bureau de l'Administrateur de district où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DE DISTRICT, Montréal, 23 février 1932

J. TAYLOR,
Administrateur de District

AVIS AUX CREANCIERS SOUS LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de l'actif de EMILE CHAGNON, cédant.

AVIS est par les présentes donné que EMILE CHAGNON, cultivateur de Saint-Dominique Co. Bagot, a le 24ième jour de février 1932, fait cession de ses biens sous la loi de faillite, et que hier la Cour m'a nommé gardien des biens du débiteur jusqu'à ce que les créanciers, à leur première assemblée, aient élu un syndic pour administrer les biens du débiteur.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue à Montréal le onzième jour de mars 1932 à 4 heures de l'après-midi au bureau du séquestre officiel, chambre 31, Palais de Justice.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant la dite assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains ou entre les mains du syndic qui sera nommé, dans les trente jours à compter du présent avis, parce que dès et après l'expiration de la période fixée par l'alinéa 8 de l'article 37 de la dite loi, le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les ayants-droit, n'ayant égard qu'aux réclamations dont avis aura été reçu alors.

Daté à St-Hyacinthe, ce 26ième jour de février 1932.

L.-A. BRUNELLE, gardien
16 rue St-Denis
St-Hyacinthe, P.Q.

———:-o-:———

ST-DOMINIQUE

M. Edmond Valois était en visite chez son oncle M. Hormisdas Laliberté de Ste-Rosalie la semaine dernière.

—Mme Charles Houle est de retour d'une visite chez sa nièce M. Albina Fournier du village de Ste-Rosalie.

—M. Ernest Martel de St-Pie de Bagot, solliciteur pour la Sauvegarde, était de passage parmi nous ces jours derniers.

———:-o-:———

Stanbridge Station

Jeudi le 25 février il y eut à l'hôtel une partie de cartes organisée par le personnel de l'hôtel au profit des missions de Chine. L'assistance a été assez nombreuse. De jolis prix ont été distribués. Voici les noms des heureux gagnants: M. N. Robert de Notre-Dame, M. L. Loiselle de St-Albans, Mme D. Leblanc de Bedford, Mlles Gendron et Déry de Bedford, Mlle C. Corriveau de Stanbridge, M. O. Roy de Stanbridge Station.

—M. et Mme I. Corriveau de Stanbridge étaient en promenade à St-Armand dimanche dernier.

—Mme O. Bernard et Mme D. Shaffers de Stanbridge Station sont de passage à Montréal où elles visiteront l'Oratoire Saint-Joseph.

———:-o-:———

M. le préfet, passant dans un village, demande au maire s'il a pris des précautions en cas d'inondations.

Certainement!.. assure le maire, avec le sentiment du devoir accompli.

Et il montre au préfet une série de boîtes neuves.

—Qu'est-ce que cela?..

—Mes troncs pour recueillir les secours aux inondés...